

Insee Dossier

Grand Est



N° 5

Mars 2017

Diagnostic territorial du SCoT nord Haut-Marnais : un territoire fragile en quête d'équilibre

Avant-propos

Outil de conception et de mise en oeuvre d'une planification stratégique, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial ou d'environnement. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable, notamment la maîtrise du développement urbain face aux espaces ruraux et naturels.

Au 1^{er} janvier 2016, le territoire métropolitain est couvert par 459 SCoT. La loi *Grenelle II* préconise leur généralisation à l'ensemble du territoire d'ici 2017.

Seul département de France à ne pas encore être couvert par un SCoT, la Haute-Marne s'est engagée dans l'élaboration de ce document de planification. Dans la perspective d'accompagner la construction de ce schéma, la Direction départementale des territoires de Haute-Marne (DDT52) et l'Insee du Grand Est ont décidé de collaborer à la réalisation d'un diagnostic territorial du SCoT nord Haut-Marnais. Cinq thématiques sont abordées : l'évolution démographique, la structure économique, le niveau de vie et les fragilités sociales, le logement, l'accès aux transports et aux équipements.

Ce diagnostic s'appuie sur une approche comparative identifiant les SCoT métropolitains s'approchant des spécificités du SCoT nord Haut-Marnais afin d'en dégager les principaux enjeux. Il constitue un socle de connaissance du territoire et une aide à la réflexion pour l'élaboration de son projet d'aménagement et de développement durable.

Nous tenons à remercier les membres du comité de pilotage de la Direction départementale des territoires de Haute-Marne pour leur implication et la qualité de leurs interventions.

Le directeur départemental des territoires
de Haute-Marne

Le directeur régional de l'Insee
du Grand Est

Jean-Pierre GRAULE

Joël CREUSAT

Sommaire

Synthèse	5
Présentation du territoire	6
Méthode	8
Démographie	9
Économie	14
Revenus, pauvreté et précarité	21
Logement	25
Transports et équipements	29

Synthèse

Marine Emorine, Insee

Situé dans le département de la Haute-Marne, le SCoT nord Haut-Marnais compte 121 communes, la plupart peu densément peuplées. La population et les activités économiques se concentrent dans quelques communes urbaines, en particulier celle de Saint-Dizier, principale ville et sous-préfecture du département. Entouré d'un paysage rural, le territoire du SCoT ne bénéficie pas de l'attractivité d'autres grands pôles urbains ou de zones touristiques, dont il est éloigné. En France, 16 autres SCoT ont un profil similaire en termes de population et de localisation.

En cinquante ans, la population du SCoT nord Haut-Marnais a diminué de près de 10 000 habitants pour atteindre 72 290 personnes en 2013. Si les tendances observées se confirment, le SCoT comptera moins de 61 000 habitants d'ici 2042. Dans les autres SCoT de France comparables au SCoT nord Haut-Marnais, les dynamiques démographiques sont inverses. La déprise du SCoT est liée à un déficit migratoire chronique, que ne connaissent pas les territoires qui lui sont comparables. Avec une offre d'enseignement supérieur très restreinte, les jeunes âgés de moins de 25 ans sont nombreux à quitter le territoire.

Les migrations sont également liées aux difficultés économiques du territoire. Ancien bastion de l'industrie métallurgique, les restructurations industrielles ont particulièrement affecté le SCoT. L'emploi y diminue de façon constante depuis 1975 alors qu'il reste stable dans les territoires similaires. En 2013, même si l'économie s'est tertiaisée, le tissu productif du SCoT reste très dépendant de son principal moteur, la métallurgie. En dehors de ce secteur, les autres industries sont peu développées et certaines activités tertiaires sont sous-représentées. L'attractivité touristique y est particulièrement faible, et ce, malgré la présence du Lac du Der-Chantecoq, l'un des plus grands lac artificialisés d'Europe.

En écho à la baisse progressive de l'emploi local, le chômage est structurellement plus important dans le SCoT nord Haut-Marnais que dans les territoires comparables. Il concerne principalement les ouvriers et les employés. L'offre d'emploi du SCoT est toutefois supérieure au nombre d'actifs occupés résidant sur le territoire. En conséquence, le territoire du SCoT compte plus de navetteurs entrants que de résidents travaillant à l'extérieur. Les entrants habitent pour la plupart dans une commune proche. À l'inverse, les sortants s'éloignent davantage pour exercer leur activité

(à Chaumont, Paris, Bar-sur-Aube et Châlons-en-Champagne).

Face aux difficultés du marché du travail, les situations de précarité sont plus fréquentes dans le SCoT nord Haut-Marnais que dans les territoires qui lui sont similaires. Le niveau de vie y est plus faible et près d'un quart de sa population vit avec un bas revenu, contre moins d'un cinquième dans le territoire de comparaison. La pauvreté est d'autant plus accrue pour les jeunes et les familles. Face à cette précarité, la population du SCoT est davantage dépendante des prestations sociales.

Dans le SCoT comme dans les autres territoires, le nombre de logements progresse plus vite que le nombre de ménages. Ainsi, la part de logements vacants augmente pour atteindre un logement sur dix en 2013. En parallèle, le phénomène de décohabitation s'amplifie et la plupart des logements sont sous-occupés. Par rapport aux territoires similaires, le SCoT se distingue par des résidences plus souvent anciennes et par un parc de logement social plus important.

Par ailleurs, le territoire dispose d'une bonne couverture de son réseau de transports collectifs et d'une offre d'équipements complète. ■

Le SCoT nord Haut-Marnais : un territoire polarisé autour de Saint-Dizier et relativement isolé

Situé au sud-ouest de la région Grand Est et à l'est du Bassin parisien, le SCoT nord Haut-Marnais regroupe 121 communes et 72 290 habitants en 2013, soit 40 % de la population du département de Haute-Marne. Si la densité moyenne de ce territoire est faible (46 habitants au km²), sa population et ses activités économiques sont polarisées autour de Saint-Dizier, plus grande commune de Haute-Marne et sous-préfecture du département. Le grand pôle urbain (*définitions*) de Saint-Dizier se compose de cinq communes (*figure 1*), regroupant 29 450 habitants, soit plus de 40 % de la population du SCoT. Deux autres petits pôles structurent également le territoire : Joinville (5 550 habitants) et Wassy (3 620 habitants). L'espace urbain concentre ainsi plus de la moitié de la population du SCoT. Les espaces périurbains comptent 37 communes (18 830 habitants), presque exclusivement situées en périphérie du pôle de Saint-Dizier. Le reste du territoire comprend 72 communes isolées de l'influence des aires urbaines, regroupant 14 840 habitants.

Le SCoT nord Haut-Marnais est un territoire relativement isolé : aucun grand pôle

urbain ne se situe à moins d'une demi-heure en voiture de sa commune principale. Bar-le-Duc et Chalons-en-Champagne sont les deux seuls à se situer entre 30 et 60 minutes de Saint-Dizier. Bien que Nancy et Chaumont soient à moins de 100 kilomètres du SCoT, il faut entre une heure et une heure et demie pour faire le trajet depuis Saint-Dizier. Les autres principaux pôles à moins de deux heures du SCoT sont Metz, Reims et Troyes. Paris est accessible par la route en près de trois heures.

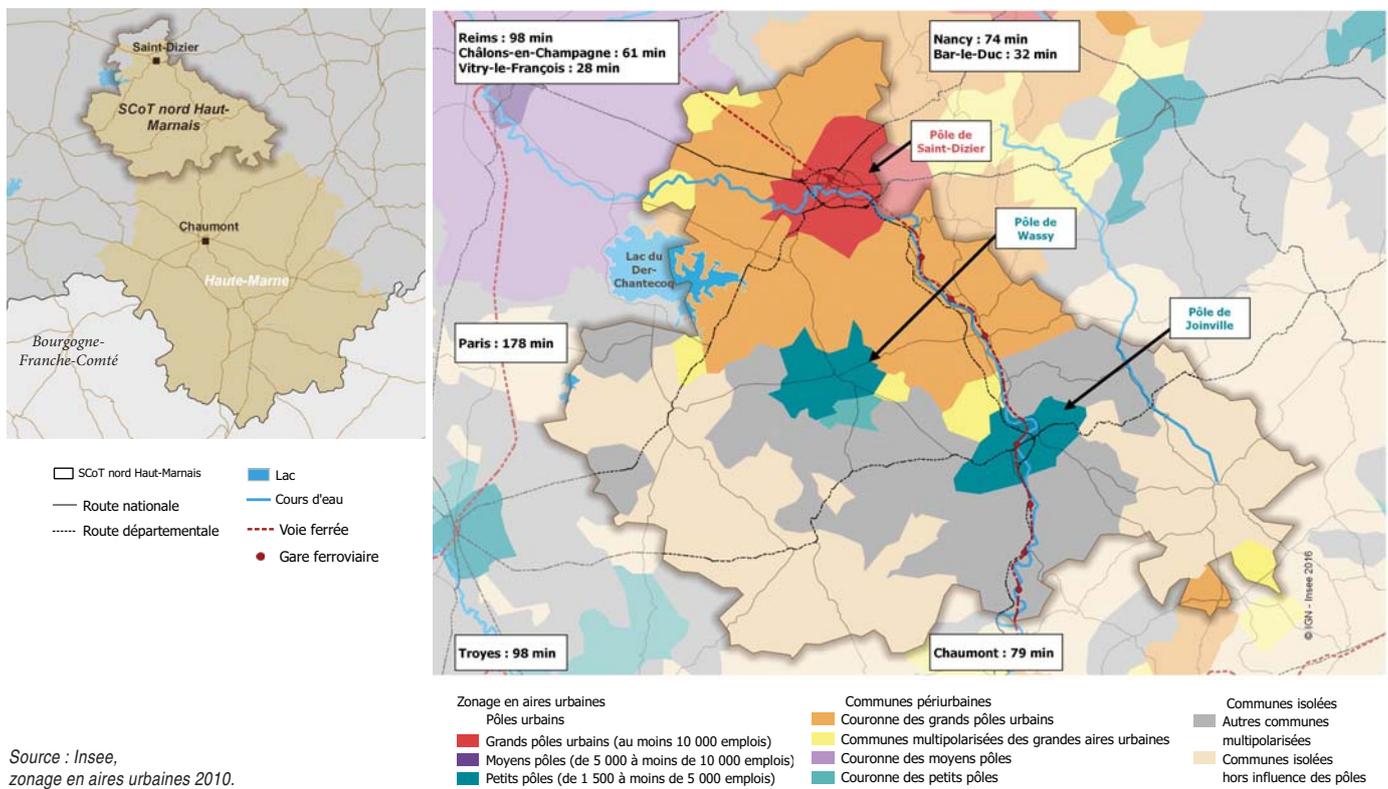
L'offre en matière d'infrastructures de transport est disparate et peu développée sur le territoire. L'aéroport le plus proche (Paris-Vatry) est à plus d'une heure de Saint-Dizier. Le TGV, desservant entre autres Reims et Paris, n'est accessible que depuis Vitry-le-François, à près d'une demi-heure de Saint-Dizier. Par ailleurs, aucun axe autoroutier ne dessert le territoire : les autoroutes A4 (Paris - Reims - Strasbourg), A26 (Reims - Troyes) et A5 (Paris - Langres) sont éloignées du SCoT. Les axes majeurs de transport ferroviaire et routier traversant le SCoT sont orientés du nord au sud, le long de la rivière de la

Marne : la nationale 67 relie Saint-Dizier à Chaumont tandis que la nationale 4 permet la liaison entre Saint-Dizier, Vitry-le-François et Nancy. Enfin, au nord est du SCoT, la départementale 35 relie Saint-Dizier à Bar-le-Duc. D'est en ouest, aucun axe routier majeur ne traverse le SCoT. Seules deux routes départementales (D384 et D60) limitent l'enclavement de cette partie du territoire.

Le SCoT nord Haut-Marnais est le premier SCoT de Haute-Marne approuvé par arrêté préfectoral. Afin d'en appréhender les forces et les faiblesses, il est comparé à un territoire fictif, dit *référentiel construit*, composé d'un ensemble de SCoT situés sur l'ensemble du territoire métropolitain et présentant des caractéristiques proches du SCoT nord Haut-marnais en termes de population et d'enclavement (*Méthode*). ■

1 Un territoire éloigné des grandes villes et des grandes infrastructures de transport

Topographie du SCoT nord Haut-Marnais



Source : Insee, zonage en aires urbaines 2010.

Un diagnostic basé sur des approches comparatives de territoires

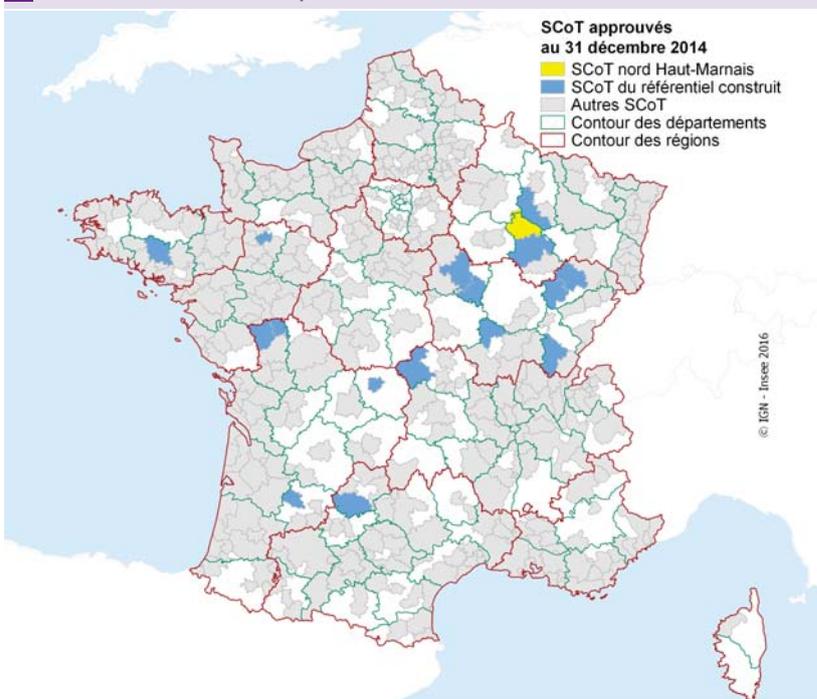
Afin de comprendre ses enjeux territoriaux, le SCoT nord Haut-Marnais est comparé à un territoire statistiquement comparable dit *référentiel construit*. Ce référentiel a pour objectif de dégager les enjeux du SCoT en distinguant ses atouts et ses faiblesses par rapport à des espaces qui lui sont similaires. Dans l'étude, il correspond aux 16 SCoT de France métropolitaine ayant des caractéristiques proches du SCoT nord Haut-Marnais en termes de population (nombre d'habitants et densité restreints ; forte concentration dans les pôles urbains) et de localisation (aucun grand pôle urbain ne se situant à moins de 30 minutes de la commune principale ; aucune commune située sur le littoral ou en zone de montagne). Les 16 SCoT retenus comme référence sont : le SCoT du pays de la vallée de Montluçon et du Cher (Allier), le SCoT de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury (Creuse), le SCoT du Pays Lédonien (Jura), le SCoT de Cahors et Sud du Lot (Lot), le SCoT du Val de Garonne (Lot-et-Garonne), le SCoT du Pays de Mayenne (Mayenne), le SCoT du Pays Chaumontais (SCoT en cours d'élaboration, Haute-Marne), le SCoT du Pays Barrois (Meuse), le SCoT du Pays de Pontivy (Morbihan), le SCoT du Pays de Vesoul - Val de Saône et le SCoT Graylois (Haute-Saône), le SCoT du Pays de l'Autinois-Morvan (Saône-et-Loire), le SCoT de la Communauté de Communes du Thouarsais et le SCoT du bocage Bressuirais (Deux-Sèvres), le SCoT du Grand Auxerrois et le SCoT du Grand Avallonnais (Yonne). La sélection a été effectuée sur les 449 SCoT de France métropolitaine approuvés au 31 décembre 2014, auxquels ont été ajoutés deux autres SCoT en cours d'élaboration en Haute-Marne (de Chaumont et de Langres) (figure 1).

En complément de cette approche comparative, un découpage du SCoT permet une analyse plus fine des dynamiques observées à l'échelle du SCoT entre les espaces urbains, périurbains et les communes éloignées des pôles (figure 2).

Ce découpage s'appuie sur le zonage en aires urbaines élaboré par l'Insee :

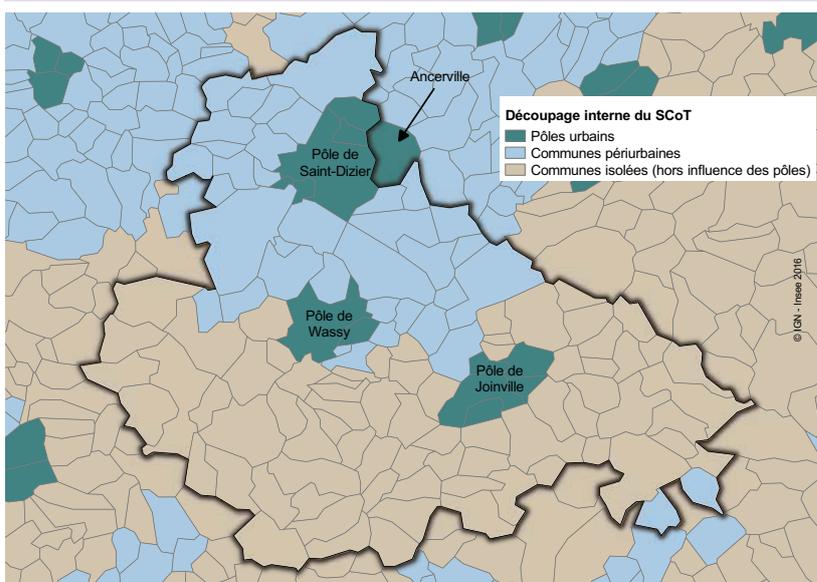
- pôles urbains : pôles des grandes, moyennes et petites aires urbaines ;
- communes périurbaines : couronne des pôles des grandes, moyennes et petites aires urbaines et communes multi-polarisées des grandes aires urbaines ;
- communes hors influence (ou éloignées) des pôles : autres communes multi-polarisées et communes situées hors de l'espace des aires urbaines.

1 Localisation des SCoT correspondant au référentiel construit



Sources : Insee, MEDDE, DGALN.

2 Découpage interne au SCoT nord Haut-Marnais



Source : Insee.

Une déprise démographique liée à de nombreux départs

Avec près de 10 000 personnes en moins en l'espace de cinquante ans, le SCoT nord Haut-Marnais se caractérise par un déclin démographique important. Malgré une natalité encore forte, la déprise est liée aux nombreux départs vers des départements proches mais plus dynamiques. Les jeunes de moins de 25 ans sont nombreux à quitter le territoire afin de poursuivre leurs études ou s'insérer plus facilement. Ces migrations accélèrent le vieillissement du territoire. Si les tendances actuelles se poursuivent, la population du SCoT continuerait à diminuer, passant de 72 000 en 2013 à 61 000 personnes d'ici 2042.

Nadia Belhakem, Marine Emorine, Insee

Comme son département d'origine, le SCoT nord Haut-Marnais connaît un déclin démographique durable. En l'espace de cinquante ans, de 1962 à 2013, la population du SCoT a diminué de près de 10 000 habitants, soit une baisse moyenne de 0,3 % par an. Ce déclin, amorcé depuis les années 1975, s'est fortement accentué à partir de 1990 pour atteindre - 0,6 % en moyenne par an jusqu'en 2013. Dans le *référentiel construit*, la population poursuit un rythme de croissance lent mais stable, de 0,1 % en moyenne par an depuis 1990 (*figure 1*). Le déclin démographique du SCoT s'observe également à l'échelle de la Haute-Marne qui, au cours des vingt-trois dernières années, connaît la plus forte baisse de population des départements de France métropolitaine alors que la tendance nationale est à la hausse (- 0,5 % en moyenne par an contre + 0,5 %).

Un déclin démographique dans les pôles urbains

Le déclin démographique observé à l'échelle du SCoT nord Haut-Marnais provient essentiellement de ses pôles urbains (*figure 1*), lesquels ont perdu 8 420 habitants depuis 1962. Tout comme l'ensemble du territoire, les pôles du SCoT connaissent une expansion démographique jusque dans les années 1975, avant d'amorcer une décroissance progressive. Celle-ci s'est fortement accentuée à partir de 1990 pour atteindre - 1,1 % en moyenne par an jusqu'en 2013. Parmi les trois pôles du SCoT (Saint-Dizier, Joinville, Wassy), celui de Saint-Dizier connaît le déclin le plus prononcé sur la période 1999-2013. Toutefois, depuis 2011, sa commune principale gagne à nouveau des habitants.

En dehors des pôles, les espaces périurbains maintiennent une croissance faible mais stable, à hauteur de 0,2 % en moyenne par an au cours des cinquante dernières années. Par ailleurs, l'exode rural amorcé après 1945 a entraîné un recul de la population des communes isolées de l'influence des pôles (- 0,4 % en moyenne par an depuis 1962). Toutefois, comme au niveau national, cette tendance s'est inversée à la fin des années 2000, signe de la *rurbanisation* en marge des zones urbanisées.

Un solde migratoire largement déficitaire

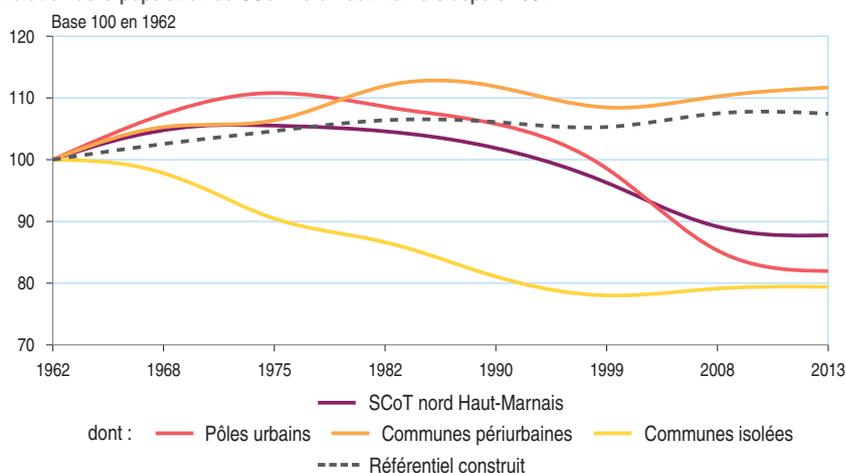
Le déclin démographique observé à l'échelle du SCoT nord Haut-Marnais est lié à un déficit migratoire persistant, que ne connaissent pas les autres SCoT qui lui sont similaires (*figure 2*). En parallèle, le SCoT bénéficie de naissances plus nombreuses que les décès. Ce solde naturel excédentaire

est supérieur à celui du référentiel construit (*définitions*).

Sur la période récente, la combinaison des soldes naturels et migratoires est plus favorable et le déclin démographique du SCoT s'atténue : de - 0,8 % en moyenne par an de 1999 à 2008 à - 0,3 % de 2008 à 2013. Au fur et à mesure des années, les flux migratoires ainsi que le vieillissement naturel de la population ont modifié la structure par âge du SCoT au profit des personnes âgées, moins susceptibles de changer de résidence que les jeunes (*encadré*). Ainsi, la contribution du déficit migratoire à l'évolution démographique du SCoT se résorbe, passant de - 1,0 % entre 1999 et 2008 à - 0,3 % entre 2008 et 2013. Cet effet est en partie contrebalancé par la dégradation de l'excédent naturel. En effet, comme dans les autres territoires, le SCoT enregistre une hausse de la mortalité, liée au vieillissement

1 Un déclin démographique, surtout dans les pôles urbains du SCoT

Évolution de la population du SCoT nord Haut-Marnais depuis 1962



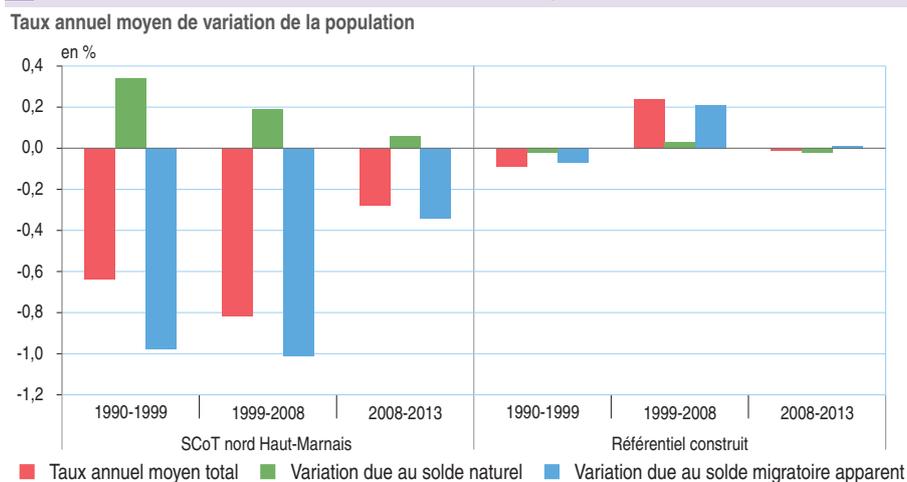
Lecture : pour 100 personnes résidant sur le territoire du SCoT nord Haut-Marnais en 1962, 87,7 y habitent en 2013.
Source : Insee, Recensements de la population.

de la population, en même temps qu'une baisse de la natalité liée au changement de comportement des femmes en matière de fécondité. Pour le SCoT, la contribution du solde naturel à l'évolution démographique passe ainsi de + 0,2 % entre 1999 et 2008 à + 0,1 % entre 2008 et 2013. En 2013, avec 10,3 décès et 11,2 naissances pour 1 000 habitants enregistrés sur le territoire, l'excédent naturel reste porté par une natalité dynamique (10,5 naissances pour 1 000 habitants au sein du référentiel construit).

Un timide mouvement de périurbanisation

Sur la période récente, l'évolution démographique du SCoT nord Haut-Marnais n'est pas homogène sur le territoire. Entre 2008 et 2013, les pôles urbains du SCoT poursuivent un déclin démographique important (- 0,7 % en moyenne par an). La plus forte baisse de population (- 1 %) concerne le pôle de Joinville et s'explique par un déficit migratoire important (- 0,9 %). Le pôle de Saint-Dizier enregistre aussi une perte de population liée aux migrations en même temps qu'un solde naturel légèrement positif (respectivement - 0,7 % et + 0,1 % en moyenne par an). À

2 Entre 1990 et 2013, les effets liés aux soldes naturel et migratoire s'atténuent



Lecture : entre 2008 et 2013, au sein du SCoT nord Haut-Marnais, la population diminue de 0,28 % en moyenne par an. Cette variation est liée à un déficit migratoire (- 0,34 %) que ne compense pas l'excédent naturel du SCoT (+ 0,06 %).
Source : Insee, Recensements de la population – État civil.

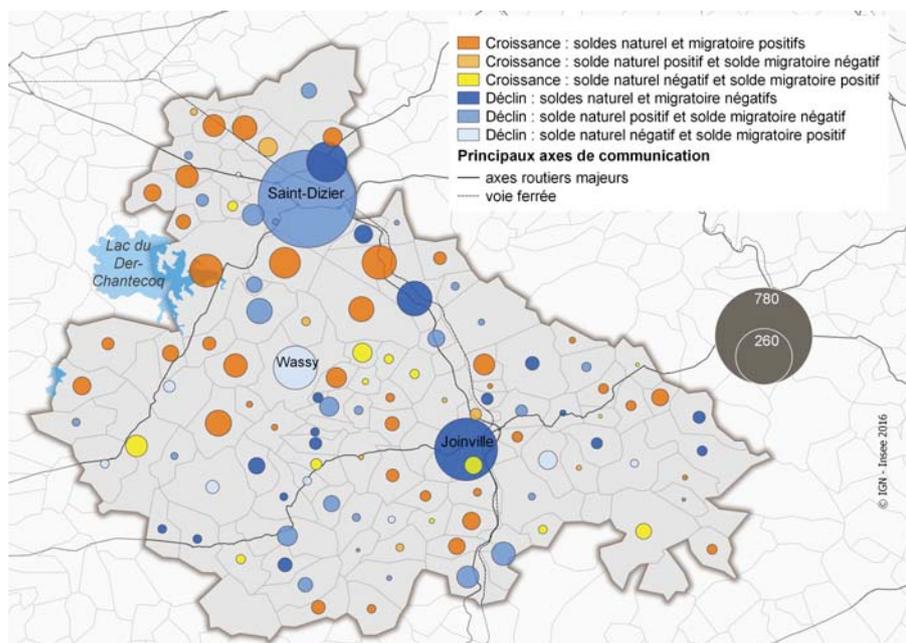
l'inverse, le pôle de Wassy connaît un excédent migratoire contrebalancé par un solde naturel largement négatif (+ 0,2 % contre - 0,9 %).

La baisse de population des pôles du SCoT ne s'accompagne pas de flux migratoires positifs envers les communes qui leur sont proches. En effet, la croissance démographique des

communes périurbaines est due à des naissances plus nombreuses que les décès (+ 0,3 % de croissance et + 0,4 % d'augmentation du solde naturel). Le solde migratoire est, quant à lui, légèrement déficitaire (- 0,1 %). Les communes périurbaines connaissant les départs les plus nombreux sont notamment Bettancourt-la-Ferrée, au nord de Saint-Dizier, et Bayard-sur-Marne située sur l'axe reliant Saint-Dizier à Joinville (figure 3). Certaines communes bénéficient toutefois d'un excédent migratoire, notamment celles de Eurville-Bienville ou de Humbécourt, situées au sud-ouest de Saint-Dizier.

3 Croissance démographique dans les communes éloignées des pôles urbains

Variation absolue de la population du SCoT nord Haut-Marnais entre 2008 et 2013 selon la contribution des soldes naturel et migratoire apparent



Note : la taille des ronds est proportionnelle à la variation absolue de la population entre 2008 et 2013.
Lecture : entre 2008 et 2013, la commune de Saint-Dizier perd 780 habitants, en raison d'un déficit migratoire important que son excédent naturel ne compense pas.
Source : Insee, Recensements de la population – État civil.

Sur la période récente, le SCoT nord Haut-Marnais est ainsi moins soumis au phénomène de périurbanisation qu'à celui de *rurbanisation* du territoire. En effet, seules les communes isolées du SCoT voient leur population croître en raison d'un solde migratoire positif (+ 0,2 % en moyenne par an de 2008 à 2013). L'excédent migratoire le plus important concerne la commune de Montier-en-Der, localisée sur la D384 reliant directement Saint-Dizier. Les autres communes concernées (Ceffonds, Robert-Magny, Sommevoire, Voillecomte) se situent dans les espaces environnants, non loin du Lac du Der-Chantecoq.

Une population moins âgée, mais un vieillissement accéléré

La population du SCoT est relativement jeune : en 2013, l'âge moyen est de 42 ans et 1 mois, contre 43 ans et 2 mois pour le référentiel construit. Le SCoT compte à la fois un peu plus de jeunes et moins de personnes

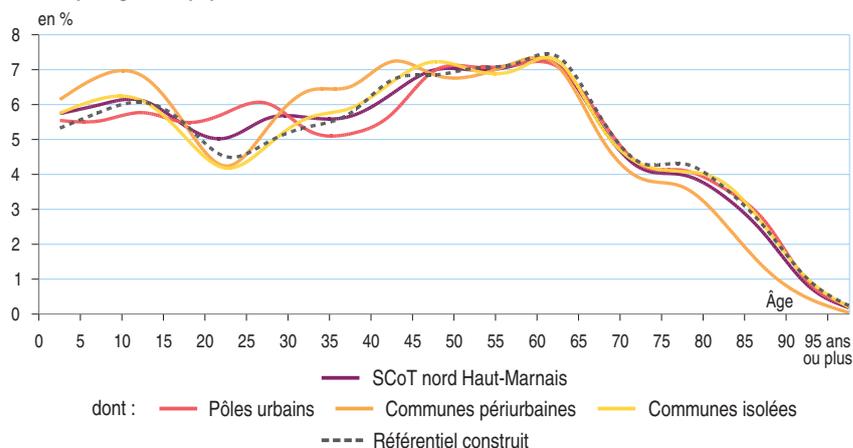
âgées : en 2013, 23 % de sa population a moins de 20 ans et 20 % a plus de 65 ans (contre 23 % et 22 % dans les SCoT comparables). L'indice de vieillissement (*définitions*), mesurant l'équilibre entre jeunes et anciennes générations, s'établit ainsi à 0,87 au sein du SCoT nord Haut-Marnais, contre 0,96 au sein des SCoT qui lui sont similaires. Comme ailleurs, la population du SCoT vieillit en raison de l'avancée en âge des générations du baby-boom et de l'allongement de la durée de la vie. De 1999 à 2013, la part des jeunes de moins de 20 ans diminue de 3,6 points tandis que celle des personnes âgées de plus de 65 ans augmente de 4,1 points. Le vieillissement est moins marqué au sein du référentiel construit, où la part des jeunes diminue de 1,5 point et celle des seniors augmente de 2,3 points. Les nombreux départs des jeunes hors du territoire explique en partie le vieillissement accéléré du SCoT nord Haut-Marnais (*encadré*).

Davantage de jeunes dans les communes périurbaines

Au sein du SCoT, les jeunes de moins de 20 ans sont surreprésentés dans les communes périurbaines, où ils représentent un quart de la population (*figure 4*). Les couples avec enfant(s) sont plus nombreux dans ces espaces résidentiels, et travaillent souvent dans les pôles. Cette tendance s'inverse pour les

4 Entre 20 et 29 ans, les jeunes résident plus souvent dans les pôles urbains

Structure par âge de la population du SCoT nord Haut-Marnais en 2013



Lecture : en 2013, les personnes âgées de 20 à 24 ans représentent 5,0 % de la population du SCoT nord Haut-Marnais : 5,8 % dans les pôles, 4,2 % dans les communes périurbaines ainsi que dans les communes isolées.
Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

personnes de 20 à 29 ans, qui sont surreprésentés dans les pôles urbains : ce sont à la fois des jeunes en cours d'études supérieures et des jeunes actifs. Passée 30 ans, âge où la propension à fonder une famille est plus importante, la population quitte les pôles pour rejoindre les communes périurbaines ou les communes isolées dans une moindre mesure. Le poids des 30-45 ans dans la population y est respectivement de 20 % et 18 % contre 16 % dans les pôles urbains.

Plus de personnes âgées dans les pôles et les communes isolées

Les pôles urbains et les communes isolées du SCoT nord Haut-Marnais sont les plus concernés par le vieillissement de la population. Dans ces espaces, la proportion de personnes âgées est proche de celle des jeunes. Le rapport entre les deux est ainsi supérieur à 0,9, contre 0,7 dans les espaces périurbains.

Dans ces pôles urbains et ces communes isolées, plus de 20 % des habitants ont 65 ans ou plus, comme dans le pôle Saint-Dizier (21 %) (*figure 5*). Au sein des petits pôles urbains de Joinville et de Wassy, la proportion dépasse 23 %.

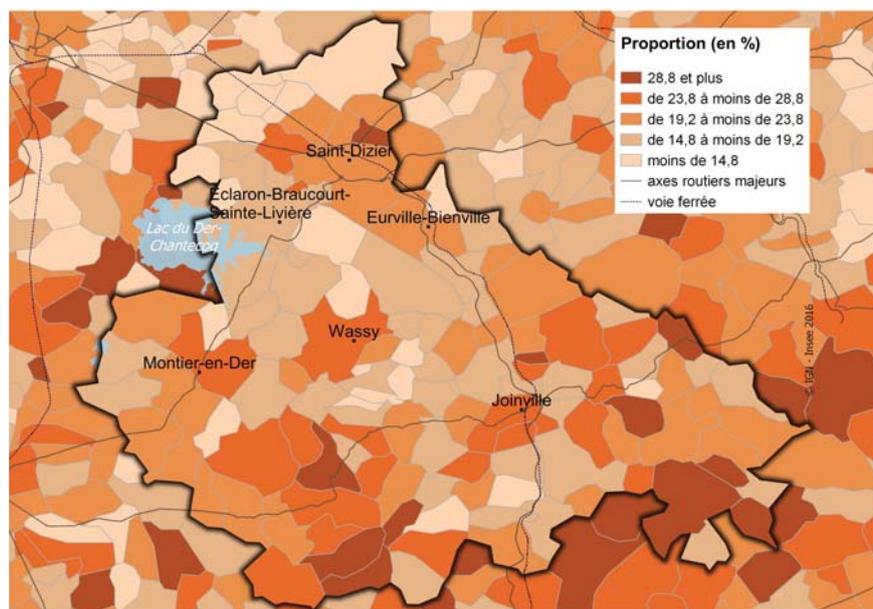
De la même manière, les personnes de 75 ans ou plus, les plus soumises au risque de dépendance, sont plus nombreuses dans les communes isolées et les pôles urbains que dans les communes périurbaines (12 % contre 8 %).

Si les tendances se poursuivent...

Si les tendances actuelles se poursuivent (*méthodologie - scénario de projection central*), la population du SCoT nord Haut-Marnais devrait continuer à décroître pour atteindre 60 900 personnes à l'horizon 2042 (*figure 6*). Le SCoT perdrait ainsi 11 130 personnes au cours des trente prochaines années, soit un rythme de déclin similaire au trois dernières décennies (- 0,6 % par an en moyenne).

5 Plus de personnes âgées dans les communes isolées du sud du SCoT

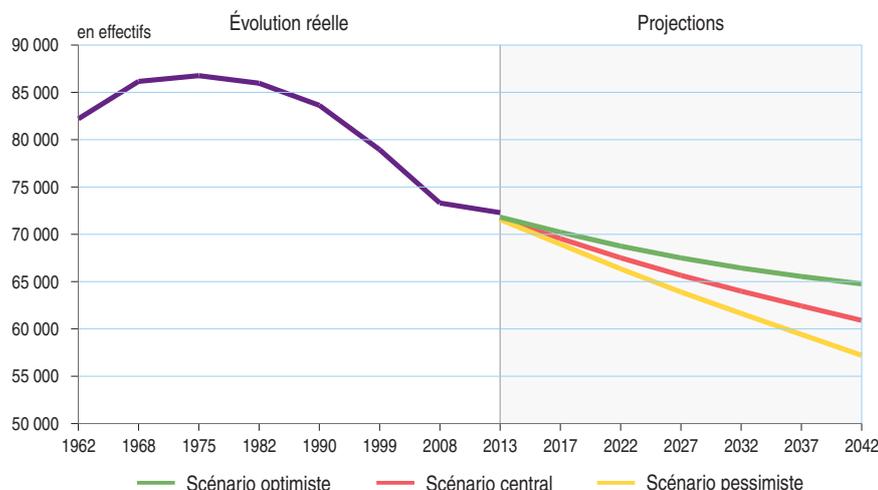
Proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus par commune en 2013 (en %)



Lecture : en 2013, dans la commune de Saint-Dizier, 19,8 % de la population est âgée de 65 ans ou plus.
Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

6 Le déclin démographique du SCoT se prolonge à l'horizon 2042

Évolution démographique de 2008 à 2013 et projections de 2012 à 2042 du SCoT nord Haut-Marnais



Note : le décrochement des courbes en 2013 est dû au décalage entre l'évolution réelle de la population et les projections de population qui se basent sur le recensement de la population 2007.
 Lecture : selon le scénario de projection central, la population du SCoT nord Haut-Marnais passerait de 72 290 habitants en 2013 à 60 899 en 2042.
 Source : Insee, Omphale 2010.

Les projections de population, prolongation des tendances passées observées, n'intègrent pas les réactions complexes que peuvent susciter les facteurs exogènes. Dans le cas d'un scénario plus optimiste, la population du SCoT diminuerait de 7 270 personnes (- 0,4 % par an en moyenne). À l'inverse, le scénario le plus pessimiste projette une perte de 14 830 habitants (- 0,8 % par an en moyenne).

En prolongement de l'évolution récente, le déclin démographique du SCoT à l'horizon 2042 s'explique en grande partie par le vieillissement de la population et par la dégradation du solde naturel qui en découle. Selon le scénario central, près d'un tiers de la population du SCoT aurait 65 ans ou plus d'ici 2042. La proportion de personnes de 75 ans ou plus augmenterait de façon identique pour atteindre près de 20 %. Ainsi, sur la période 2037-2042, on compterait en moyenne 9 naissances et 14 décès pour 1 000 habitants, contre respectivement 12 et 11 entre 2007 et 2012. En parallèle, le déficit migratoire apparent se résorberait, pour atteindre un niveau quasi nul sur les cinq dernières années de projection. ■

Un déficit migratoire marqué pour les jeunes

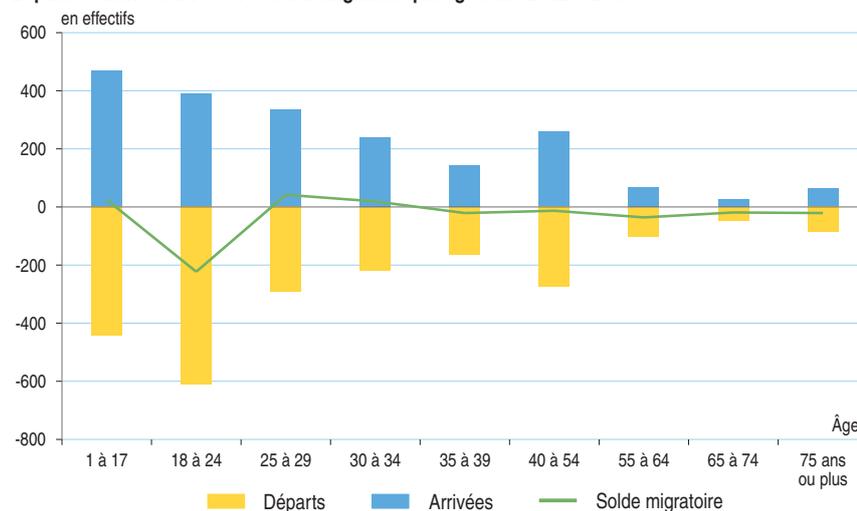
Entre 2012 et 2013, 2 240 personnes sont parties du SCoT nord Haut-Marnais pour s'installer ailleurs en France (dont 64 % pour le Grand Est, en particulier dans la Marne ou la Meuse) et 1 990 résidents français sont venus y résider (61 % arrivant de la région, notamment de la Marne, la Meuse et la Haute-Marne). En un an, le déficit migratoire du SCoT s'élève à 250 personnes.

Le SCoT enregistre un faible excédent des arrivées sur les départs avec le reste de la Haute-Marne, département avec lequel les flux migratoires sont importants. Le solde est également positif pour certains départements, tel que le Nord, surtout parce que peu de personnes quittent le SCoT pour ces territoires. À l'inverse, les départs sont bien plus nombreux que les arrivées pour les départements de la Meurthe-et-Moselle, de l'Aube, de la Meuse et de la Marne. Le SCoT enregistre également des départs vers certains départements du sud du pays (Landes, Ardèche, Gironde, Gard) non compensés par des arrivées depuis ces territoires.

L'essentiel des départs du SCoT s'effectue entre 18 et 24 ans, au moment où les jeunes terminent leur cycle d'études secondaires. L'enseignement supérieur est quasi inexistant dans le SCoT, qui ne compte aucune université et seulement deux structures d'enseignement supérieur non universitaire. Entre 2012 et 2013, 310 jeunes de 15 ans ou plus en cours d'études ont quitté le SCoT pour s'installer principalement dans la Marne et en Meurthe-et-Moselle tandis que seuls 60 sont venus s'installer dans le SCoT.

Des arrivées de jeunes bien moins nombreuses que les départs

Départs et arrivées du SCoT et solde migratoire par âge entre 2012 et 2013



Champ : population âgée d'un an ou plus.
 Lecture : entre 2012 et 2013, 335 personnes âgées entre 25 et 29 ans sont parties du SCoT nord Haut-Marnais pour s'installer ailleurs en France et 292 résidents français de 25 à 29 ans sont venus s'y installer.
 Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

Définitions

Le **solde naturel** (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots *excédent* ou *accroissement* sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Le **solde apparent** des entrées-sorties ou solde migratoire apparent est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Indice de vieillissement : il rapporte la population des 65 ans ou plus à celle des moins de 20 ans. Un indice de 1 indique que les 65 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important.

Méthodologie

À partir des populations par sexe et âge issues du recensement de la population de 2007, l'Insee réalise des projections de population à l'aide du modèle « Omphale 2010 ». Celui-ci applique, avec un pas quinquennal, pour chaque sexe et âge des quotients d'émigration bi-localisés et des quotients de fécondité et de mortalité, propres aux populations correspondantes. Ces projections à pas quinquennal sont ensuite annualisées. Les divers quotients sont déterminés en ne prenant en compte que les tendances de fécondité, mortalité et de migrations observées par le passé, sans intégrer les réactions complexes qu'elles peuvent susciter (effet sur le marché foncier, impact des politiques publiques territoriales...) ni les facteurs exogènes. Ces projections ne peuvent donc s'assimiler à des prévisions : il n'est pas affecté a priori de probabilité aux hypothèses retenues.

Les projections selon le *scénario central* reposent sur les hypothèses suivantes :

- la fécondité de chaque territoire est maintenue à son niveau de 2007, qu'il s'agisse de l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) global ou des quotients de référence par âge de la mère ;
- la mortalité de chaque territoire baisse au même rythme qu'en France métropolitaine où l'espérance de vie atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040 ;
- les quotients migratoires entre régions métropolitaines, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre une région et chacune des autres, y compris celles d'outre-mer. En ce qui concerne les échanges avec l'étranger, l'hypothèse métropolitaine (+ 100 000) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par région.

Des variantes ont été constituées pour mesurer l'impact d'évolutions qui, sur chaque composante (fécondité, espérance de vie et migrations) différeraient de celles retenues dans le *scénario central*. Les scénarios *population haute* et *population basse* rassemblent les variantes optimistes (respectivement pessimistes) de chacune des trois composantes précédentes.

Une économie fragile, en quête de diversification

Depuis 1975, l'emploi baisse dans le SCoT nord Haut-Marnais alors qu'il reste stable dans les SCoT similaires. Ce territoire traditionnellement spécialisé dans la fonderie perd des emplois dans l'industrie sans en créer suffisamment dans le secteur tertiaire. En 2013, le tissu productif du SCoT reste moins diversifié que dans les territoires comparables et son économie très dépendante de grands établissements relevant de l'industrie métallurgique. En écho à la baisse progressive de l'emploi, le chômage est plus important que dans les territoires similaires et concerne principalement les ouvriers et les employés. Par ailleurs, la structure du marché du travail local entraîne d'importants échanges de travailleurs avec l'extérieur du territoire.

Marine Emorine, Insee

Au milieu du 19^e siècle, la Haute-Marne est un des bastions de la métallurgie française, concentrant 20 % de la fonte et du fer français (M. Bulard, *L'industrie du fer dans la Haute-Marne*, 1904). Au 20^e siècle, alors que les processus industriels se modernisent et que les besoins des consommateurs évoluent, l'industrie métallurgique s'es-souffle. Près de 6 000 emplois sont supprimés dans le SCoT nord Haut-Marnais de 1975 à 2013, soit une baisse de 0,5 % en moyenne par an. Dans les territoires similaires, l'emploi croît de 0,2 % en moyenne par an.

Des pertes d'emplois marquées dans le secteur de l'industrie

Depuis 1975, les restructurations de l'industrie ont affecté tous les territoires, mais particulièrement ceux spécialisés dans les domaines industriels traditionnels. Avec plus de 40 % de l'emploi consacré à l'industrie en 1975, la spécialisation sectorielle du SCoT nord Haut-Marnais est bien plus importante que dans le référentiel construit. Entre 1975 et 2013, le SCoT perd ainsi 8 220 emplois dans ce secteur (figure 1), une baisse importante par rapport aux autres SCoT (- 2 % en moyenne par an contre - 1 %). En parallèle, l'emploi agricole a été divisé par deux, notamment en raison de la modernisation du secteur (-1 350 emplois pour le SCoT). Ainsi, le tertiaire est le seul secteur pourvoyeur d'emplois sur la période : au sein du SCoT, la tertiarisation de l'économie permet la création de 4 500 emplois. De 1975 à 2013, la progression est néanmoins deux fois plus faible que celle observée dans le territoire de comparaison (+ 0,7 % en moyenne par an contre + 1,4 %) et ne compense pas les pertes enregistrées dans les autres secteurs.

Un tissu productif toujours spécialisé

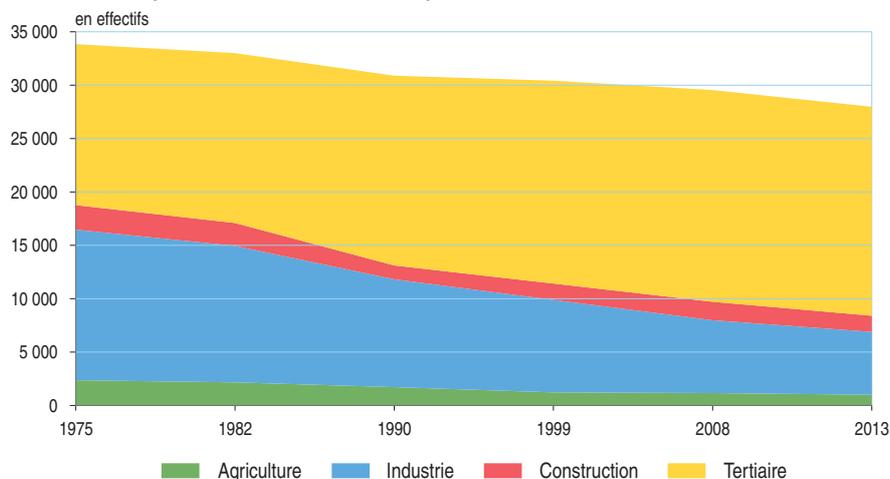
Depuis 1975, le SCoT nord Haut-Marnais connaît donc une reconversion économique importante. Avec la tertiarisation des activités, sa structure économique se rapproche progressivement de celle du référentiel. En 2013, le SCoT reste néanmoins plus spécialisé.

En 2014, les activités productives du SCoT regroupent 37 % des salariés, contre 34 % dans le territoire de comparaison. Conserver les traces de son passé industriel, la sphère productive du SCoT se compose majoritairement d'emplois dans le domaine de la métallurgie. En 2014, ce secteur est le principal moteur économique du SCoT (encadré 1). Il rassemble 14 % des salariés, soit 4 fois plus qu'au sein du référentiel (figure 2). En dehors de la métallurgie,

le tissu industriel du SCoT est peu développé. Les activités industrielles qui en sont proches (fabrication de machines et d'équipements ou de matériels de transport) regroupent 4 % des salariés, une proportion voisine de celle des autres SCoT. Par ailleurs, malgré un fort potentiel environnemental (encadré 2) l'agriculture et les industries agroalimentaires qui y sont liées emploient deux fois moins de salariés dans le SCoT que dans les territoires de comparaison. De la même manière, la filière bois est peu représentée alors que 40 % du territoire est couvert par des forêts. Certains services sont moins développés dans le SCoT, notamment les services spécialisés, scientifiques ou techniques servant d'appui aux entreprises (services juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle, d'analyses, etc.).

1 8 000 emplois en moins dans l'industrie depuis 1975

Évolution de l'emploi du SCoT nord Haut-Marnais par secteur d'activité



Champ : emploi total au lieu de travail.

Lecture : de 1975 à 2013 dans le SCoT nord Haut-Marnais, le nombre d'emplois dans l'industrie est passé de 14 100 à 5 890.

Source : Insee, Recensements de la population 1975 à 2013, exploitations lourdes et complémentaires.

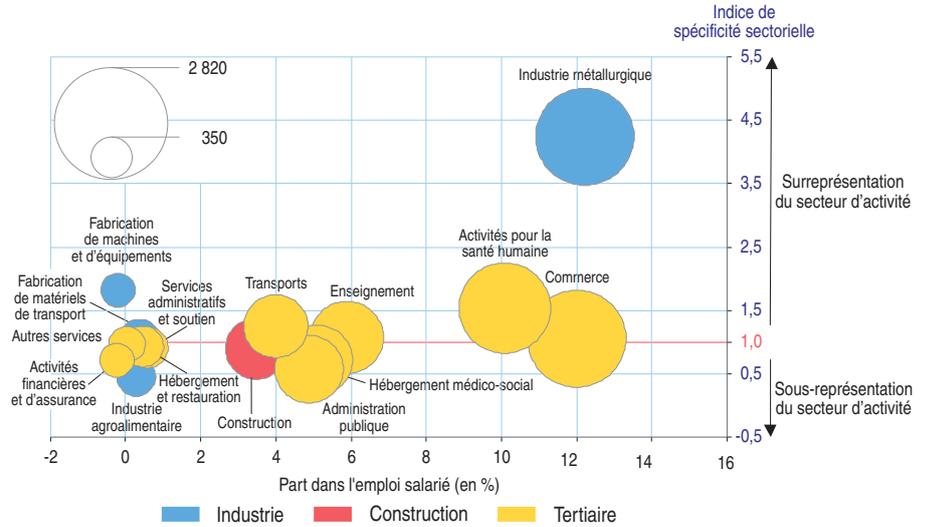
Des activités présentes à renforcer

En parallèle des activités productives, le territoire s'organise autour d'activités présentes. Celles-ci sont mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes.

En 2014, si la sphère présente regroupe une part presque équivalente de salariés dans le SCoT et dans le référentiel (63 % et 66 %), leur composition diffère. Le territoire bénéficie d'une offre de santé développée et les activités qui y sont liées (services hospitaliers, médecins, dentistes) regroupent 12 % des salariés du SCoT, soit 1,5 fois plus qu'au sein du référentiel construit. À l'inverse, malgré son statut de sous-préfecture de département, l'administration publique représente 7 % des salariés du SCoT (contre 12 % dans le territoire de comparaison). En Haute-Marne, ces activités sont plus développées autour de Chaumont, préfecture du département. Le SCoT comprend également moins de services d'hébergement et d'action sociale, qui correspondent principalement à des activités médicales et sociales pour personnes âgées et handicapées (7 % des salariés contre 10 %).

2 L'industrie métallurgique quatre fois plus représentée dans le SCoT

Part des secteurs d'activités dans l'emploi salarié et indice de spécificité sectorielle du SCoT nord Haut-Marnais



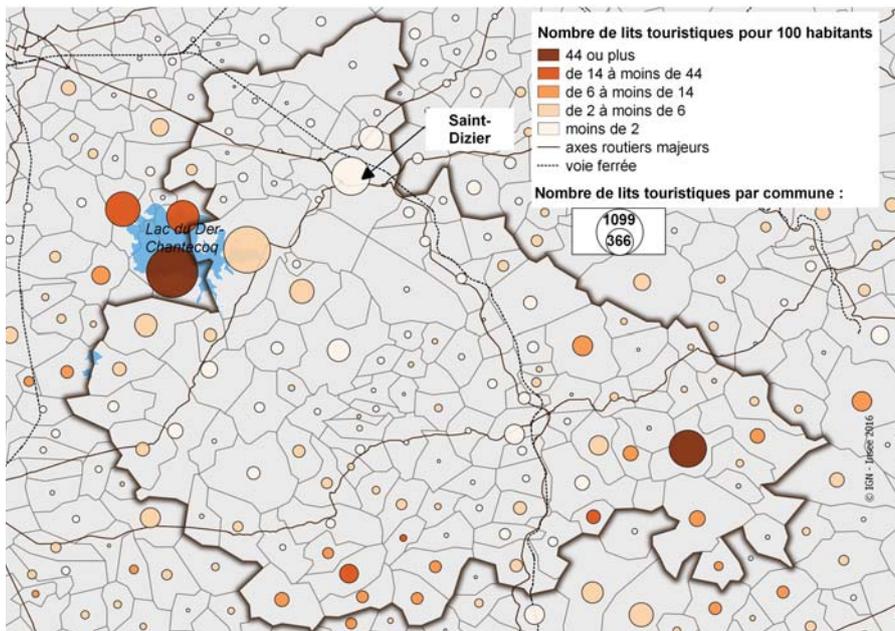
Note : l'indice de spécificité sectorielle rapporte le poids du secteur dans l'emploi salarié du SCoT nord Haut-Marnais au poids du même secteur dans l'emploi salarié du référentiel. L'indice vaut 1 quand le secteur a le même poids dans les deux territoires. Il est supérieur à 1 lorsque le secteur est surreprésenté dans le SCoT (compris entre 0 et 1 quand le secteur est sous-représenté).
 Champ : les 14 principaux secteurs d'activités du SCoT nord Haut-Marnais.
 Lecture : en 2014, dans le SCoT nord Haut-Marnais, l'industrie métallurgique emploie 2 820 salariés, soit 14,2 % des effectifs salariés. Cette proportion est 4,2 fois plus élevée qu'au sein du référentiel construit.
 Source : Insee, CLAP 2014.

En parallèle, les coopératives, mutuelles, associations et fondations réunissent 1 820 salariés. L'économie sociale et solidaire emploie ainsi 9 % des salariés dans le SCoT, contre 13 % dans le référentiel : seuls 8 % des

salariés travaillent dans des associations, soit 2,5 points de moins. Les coopératives, souvent rattachées au secteur agricole, sont également moins développées.

3 Peu de communes concernées par le tourisme

Taux de fonction touristique en 2016, par commune



Lecture : au 1^{er} janvier 2016, la commune d'Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière compte 5 lits touristiques pour 100 habitants recensés en 2013.
 Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation principale) - Pôle de compétence tourisme 2016.

Malgré un cadre environnemental propice, le tourisme est peu présent au sein du SCoT : en 2013, les activités de ce secteur rassemblent 2 % de l'emploi, contre 3 % dans les territoires comparables. Le SCoT dispose d'une faible capacité d'accueil touristique : seuls six campings et moins d'une quinzaine d'hôtels sont implantés sur le territoire. Au 1^{er} janvier 2016, le taux de fonction touristique, nombre de lits touristiques pour 100 habitants (définitions), est ainsi deux fois plus faible dans le SCoT qu'au sein du référentiel (figure 3). Le développement des activités touristiques est très localisé autour du Lac du Der-Chantecoq. Le taux de fonction touristique est cependant près de six fois plus faible pour les communes du SCoT limitrophes du lac que pour celles non rattachées au SCoT.

Une dépendance importante à de grands établissements

Outre sa structure productive particulière, le SCoT nord Haut-Marnais se caractérise par une dépendance importante vis-à-vis de grands établissements. En 2014, les dix plus grands regroupent plus de 20 % des salariés du SCoT, soit près de cinq fois plus que dans le référentiel construit.

4 Les deux tiers des salariés concentrés dans le pôle urbain de Saint-Dizier

20 principaux établissements du SCoT nord Haut-Marnais en 2014

	Raison sociale	Localisation	Secteur d'activité (NAF – A5)	Secteur d'activité (NAF – A38)	Tranche d'effectif salarié
1	Centre Hospitalier Genevieve de Gaulle Anthonioz	Pôle de Saint-Dizier	Tertiaire	Santé humaine	500 à 999
2	Centre Hospitalier de La Haute-Marne	Pôle de Saint-Dizier	Tertiaire	Santé humaine	500 à 999
3	Association Du Bois L'abbesse	Pôle de Saint-Dizier	Tertiaire	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	200 à 499
4	Acieries Hachette et Driout	Pôle de Saint-Dizier	Industrie	Industrie métallurgique	200 à 499
5	Ferry Capitain	Pôle de Joinville	Industrie	Industrie métallurgique	200 à 499
6	Fonderies de Brousseval et Montreuil	Pôle de Wassy	Industrie	Industrie métallurgique	200 à 499
7	Yanmar Construction Équipement Europe	Pôle de Saint-Dizier	Industrie	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a	200 à 499
8	G.H.M.	Commune isolée	Industrie	Industrie métallurgique	200 à 499
9	Sodibrag	Pôle de Saint-Dizier	Tertiaire	Commerce	200 à 499
10	Snf Mobilités	Pôle de Saint-Dizier	Tertiaire	Transport	200 à 499
11	Cora	Pôle de Saint-Dizier	Tertiaire	Commerce	200 à 499
12	Cogesal-Miko	Pôle de Saint-Dizier	Industrie	Industrie agroalimentaire	200 à 499
13	Commune de Saint Dizier	Pôle de Saint-Dizier	Tertiaire	Administration publique	200 à 499
14	Hôpital de Wassy	Pôle de Wassy	Tertiaire	Santé humaine	100 à 199
15	Yto France Sas	Pôle de Saint-Dizier	Industrie	Fabrication de matériel de transport	100 à 199
16	Ferro France	Pôle de Saint-Dizier	Industrie	Industrie chimique	100 à 199
17	Hôpital Local de Joinville	Commune périurbaine	Tertiaire	Santé humaine	100 à 199
18	Corsi France International Transport S	Pôle de Saint-Dizier	Tertiaire	Transport	100 à 199
19	Saint Gobain Pam	Commune périurbaine	Industrie	Industrie métallurgique	100 à 199
20	Fonderie G.H.M.	Pôle de Wassy	Industrie	Industrie métallurgique	100 à 199

Note 1 : situation des établissements actifs au 31 décembre 2014, classés par ordre d'effectifs salariés. Les mouvements d'établissements ainsi que les changements d'effectifs ayant eu lieu après cette date ne sont pas pris en compte.

Note 2 : la Base Aérienne 113, implantée à Saint-Dizier, est le premier établissement employeur du département de Haute-Marne. Courant 2016, une partie des effectifs de la base aérienne 102 de Dijon-Longvic viendra renforcer l'escadron de protection de la base aérienne de Saint-Dizier.

Champ : emploi salarié au lieu de travail, hors défense.

Source : Insee, CLAP 2014.

Cette concentration s'explique par la présence de grandes structures relevant essentiellement de la santé humaine et de l'industrie. Deux centres hospitaliers emploient plus de 500 salariés chacun (figure 4). Les autres grands établissements, employant entre 200 et 499 salariés, sont principalement industriels. L'industrie métallurgique se compose essentiellement de grandes usines, telles que les Acieries Hachette et Driout, Ferry Capitain ou les Fonderies de Brousseval et Montreuil. Le territoire compte également d'autres grandes industries, comme les usines Yanmar construction equipment Europe, Cogegal-Miko, Ferro France ou YTO France. Dans les autres secteurs, l'emploi est moins concentré. Notamment, le commerce se compose surtout de petites structures ; seuls quelques établissements (Sodibrag, CORA, Intermarché, Capie) emploient plus de 50 salariés.

La concentration de l'emploi au sein du SCoT est également géographique : en 2014, sur les 20 principaux établissements du SCoT, 13 sont implantés dans le pôle de Saint-Dizier.

Moins de trois personnes sur cinq ont un emploi

En 2013, parmi les 44 730 personnes âgées de 15 à 64 ans, 31 220 sont actives. Le taux d'activité du SCoT s'établit ainsi à 70 %, soit 4 points de moins que dans le territoire de comparaison (figure 5). De la même manière, 58 % de la population âgée de 15 ans à 64 ans a un emploi, contre 64 % au sein du référentiel construit. Les taux d'activité et d'emploi du SCoT sont plus faibles que ceux du département (respectivement

72 % et 62 %), eux-mêmes inférieurs à ceux de France métropolitaine (73 % et 64 %).

Au sein du SCoT, les femmes sont nettement moins actives que les hommes (64 % contre 76 %) et leur taux d'activité est également inférieur à celui du référentiel construit (70 %). Le fait qu'elles soient deux fois plus fréquemment mères au foyer va dans le même sens (12 % contre 6 %). Par ailleurs, cinq femmes sur dix ont un emploi dans le SCoT, contre six sur dix dans les territoires similaires.

5 Deux femmes sur trois sont actives

Taux d'activité et taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans en 2013 (en %)

	Taux d'activité		Taux d'emploi	
	SCoT nord Haut-Marnais	Référentiel construit	SCoT nord Haut-Marnais	Référentiel construit
Hommes	75,6	76,3	64,4	67,5
Femmes	63,9	70,4	51,9	61,3
15-24 ans	51,5	49,3	34,5	35,8
25-54 ans	86,6	91,3	73,9	81,8
55-64 ans	39,3	44,6	34,5	40,5
Ensemble des personnes de 15 à 64 ans	69,8	73,4	58,2	64,5

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans au lieu de résidence.

Lecture : en 2013, 69,8 % des résidents du SCoT nord Haut-Marnais âgés de 15 à 64 ans sont actifs et 58,2 % sont en emploi.

Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

À l'inverse, la proportion de jeunes actifs parmi les 15-24 ans est plus importante dans le SCoT Haut-Marnais que dans les SCoT similaires (52 % contre 49 %) ; parallèlement, les jeunes élèves ou étudiants sont moins nombreux (43 % contre 46 %).

Les moins diplômés et qualifiés particulièrement touchés par le chômage

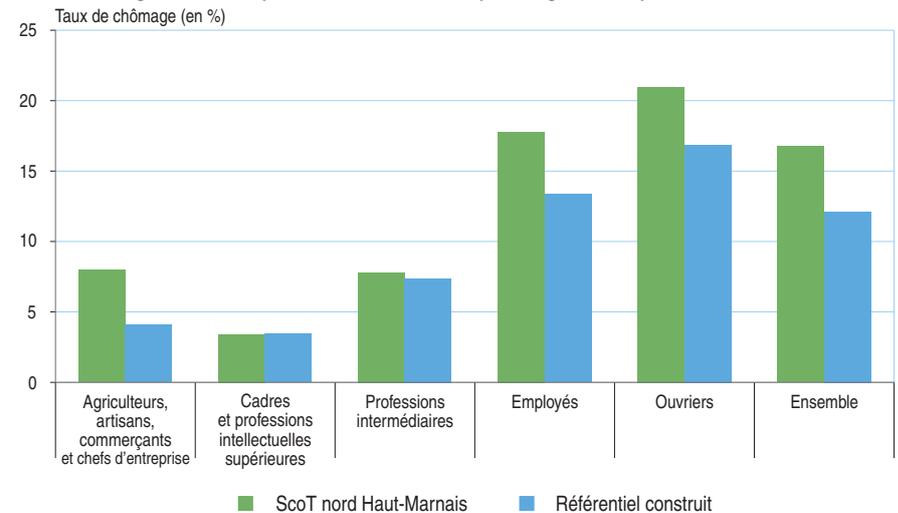
Face aux difficultés du marché du travail local, 17 % des actifs âgés de 15 à 64 ans en 2013 se déclarent au chômage au sein du SCoT. Cette part est supérieure de 4 points à celle du référentiel construit et de 3 points à celle de la Haute-Marne.

Les jeunes et les femmes sont particulièrement concernés : en 2013, 33 % des actifs de 15 à 24 ans et 19 % des femmes sont chômeurs, contre respectivement 27 % et 13 % dans le territoire de comparaison.

Dans le SCoT nord Haut-Marnais, le chômage de très longue durée est plus important que dans les autres SCoT, marqué d'un phénomène plus structurel que conjoncturel (*encadré 3*). Il est lié aux profondes restructurations économiques de ces dernières décennies mais aussi à une inadéquation du niveau de qualification des emplois et des habitants. De façon générale, les personnes les moins diplômées rencontrent davantage de difficultés à trouver un

6 Plus d'un ouvrier sur cinq est au chômage dans le SCoT

Taux de chômage déclaré des personnes de 15 à 64 ans par catégorie socioprofessionnelle en 2013



Champ : chômeurs âgés de 15 à 64 ans au lieu de résidence.

Lecture : en 2013, 21 % des actifs ouvriers âgés entre 15 et 64 ans sont au chômage dans le SCoT nord Haut-Marnais.

Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

emploi. Ces difficultés sont d'autant plus marquées dans le SCoT, où un quart des actifs peu diplômés sont au chômage, contre un cinquième dans le référentiel construit ; pour les plus diplômés, le taux de chômage est bien plus faible (7 % dans le SCoT et 6 % dans les territoires comparables). Par ailleurs, les ouvriers et les employés sont plus souvent au chômage que les cadres et les professions intermédiaires et leur taux

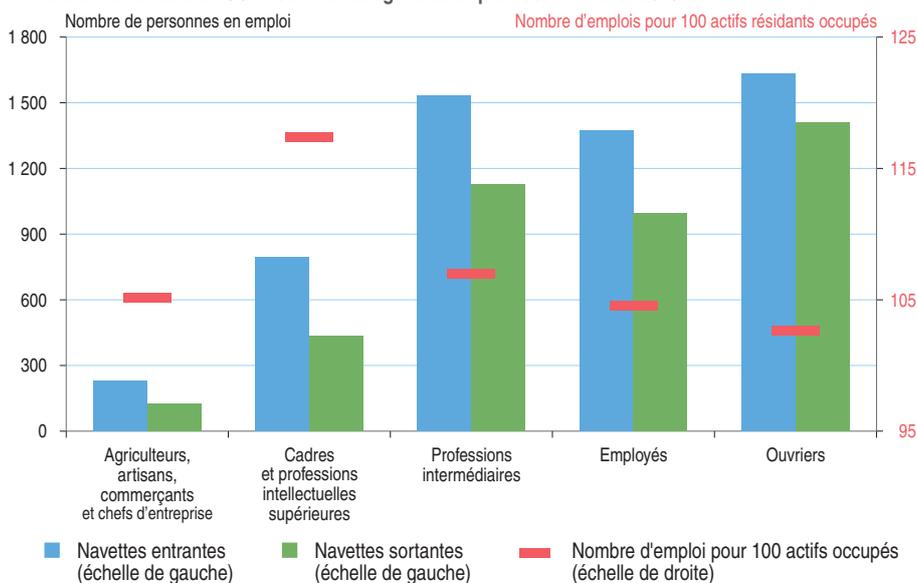
de chômage est également plus élevé que dans le référentiel (*figure 6*).

Un marché du travail peu équilibré

En 2013, 106 emplois sont disponibles pour 100 actifs occupés résidant dans le SCoT. Avec un taux d'emploi faible, le nombre de résidents occupés (26 500) est insuffisant pour combler l'offre d'emploi du SCoT (27 970). Dans le référentiel de comparaison, l'offre et la demande d'emploi sont égales.

7 Plus de navettes entrantes que sortantes quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle

Nombre de navetteurs au SCoT selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013



Champ : personnes de 15 ans ou plus en emploi au lieu de résidence et au lieu de travail.

Lecture : en 2013, 117 emplois de cadres existent dans le SCoT pour 100 cadres résidant sur le territoire. L'écart entre la demande et l'offre d'emplois (- 360) est complété par des navettes entrantes (790) plus importantes que les navettes sortantes (440).

Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

En conséquence, les navettes domicile-travail du SCoT sont importantes et excédentaires. En 2013, 4 090 personnes résidant dans le SCoT travaillent à l'extérieur du territoire tandis que 5 760 personnes résidant en dehors du SCoT viennent y travailler.

Cet ajustement entre l'offre et la demande d'emploi s'observe pour toutes les catégories professionnelles, marquant un déséquilibre entre le niveau de qualification des emplois offerts et celui de la population résidente. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont les plus concernés : 117 emplois sont disponibles pour 100 actifs occupés résidant dans le SCoT (*figure 7*). Pour compléter cette offre excédentaire, les cadres sont nombreux à venir de l'extérieur pour travailler dans le SCoT. Ils représentent ainsi 14 % des navetteurs entrants contre 11 % des navetteurs sortants. Les entrants correspondent notamment à des cadres techniques d'entreprise. Les navetteurs ouvriers sont également plus nombreux à

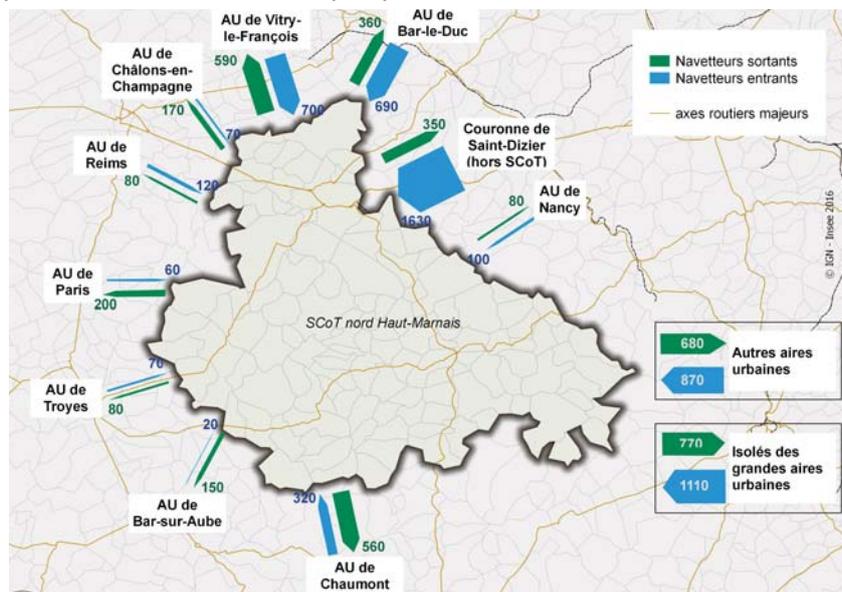
venir travailler dans le SCoT qu'à en sortir. Toutefois, en proportion, les ouvriers sont moins représentés parmi les navetteurs entrants (29 % d'entre eux) que parmi les navetteurs sortants (34 %).

Des déplacements domicile-travail à proximité du SCoT

En 2013, les déplacements domicile-travail du SCoT s'effectuent principalement avec le reste de la région Grand Est (94 % des entrées et 90 % des sorties). Le SCoT est entouré de communes rurales, souvent résidentielles. Ainsi, 71 % des navetteurs entrants résident dans une commune proche du SCoT. C'est bien plus que pour les navetteurs sortants (55 %), qui s'éloignent davantage pour aller travailler.

Les échanges de travailleurs sont excédentaires avec la plupart des aires urbaines entourant le territoire (figure 8), notamment avec la partie de l'aire urbaine de Saint-Dizier n'appartenant pas au SCoT (+ 1 280) et dans une moindre mesure avec les aires urbaines de Bar-le-Duc et de Vitry-le-François (+ 330 et + 120). En revanche, le SCoT enregistre plus de sorties de travailleurs que d'entrées avec les aires urbaines de Chaumont, de Paris, de Bar-sur-aube et de Châlons-en-Champagne.

8 Huit navettes sur dix en direction des aires urbaines extérieures au SCoT
Déplacements domicile-travail avec les principales aires urbaines extérieures au SCoT en 2013

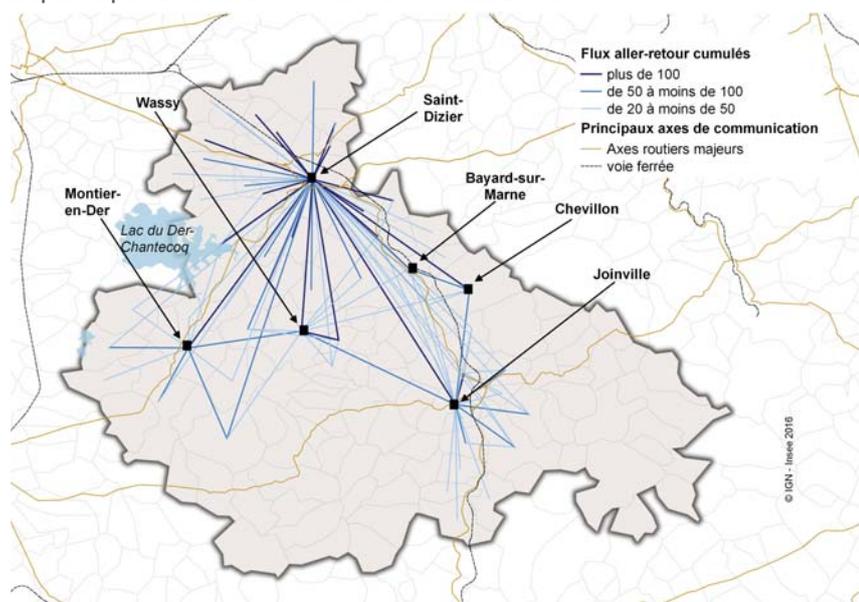


Champ : navetteurs de 15 ans ou plus au lieu de résidence et au lieu de travail (en France).
Lecture : en 2013, 560 personnes résidant dans le SCoT travaillent dans l'aire urbaine de Chaumont et 320 personnes résidant dans l'aire urbaine de Chaumont travaillent dans le SCoT.
Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

En dehors des aires urbaines, de nombreux échanges s'effectuent avec des communes éloignées des aires urbaines, pour la plupart situées à proximité du SCoT. Les échanges avec ces communes sont excédentaires, sauf pour quelques-unes. Parmi elles, Bure

accueille plus de 10 % des navetteurs sortant du SCoT en direction des communes isolées. Située à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Saint-Dizier, la commune de Bure abrite le Laboratoire de recherche souterrain de Meuse et Haute-Marne exploité par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) et constitue la future zone d'implantation du projet Cigéo (Centre Industriel de stockage Géologique) exploitée par l'agence.

9 Une polarisation de l'emploi dans la commune de Saint-Dizier
Principaux déplacements domicile-travail entre les communes du SCoT



Champ : navetteurs de 15 ans ou plus résidant au sein du SCoT.
Lecture : en 2013, 210 personnes résident dans la commune de Wassy et travaillent dans la commune de Saint-Dizier. Inversement, 130 personnes résident à Saint-Dizier et travaillent à Wassy. Les flux de déplacements domicile-travail cumulés entre ces deux communes s'élèvent à 340 personnes.
Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

11 600 navetteurs à l'intérieur du SCoT

Au sein du SCoT, 11 580 habitants travaillent dans une commune différente de celle où ils résident. Parmi ces navetteurs internes, 44 % habitent dans une commune périurbaine, 30 % dans un pôle urbain et 26 % dans une commune isolée.

Les trois quarts des personnes se déplaçant à l'intérieur du SCoT pour travailler exercent leur activité dans un pôle urbain, dont plus de la moitié dans celui de Saint-Dizier. Les communes isolées constituent le lieu de travail de près de 15 % des navetteurs, la plupart exerçant soit à Montier-en-Der soit à Sommevoire (figure 9). Les 10 % de navetteurs restants travaillent dans une commune périurbaine, principalement à Bayard-sur-Marne où est implantée l'usine de Saint-Gobain PAM et à Chevillon.

La voiture est le mode de transport privilégié des personnes se déplaçant à l'intérieur du SCoT pour aller travailler : 95 % d'entre eux l'utilisent. Seul 2 % des navetteurs empruntent les transports en commun pour se déplacer. Ces derniers sont particulièrement peu utilisés par les navetteurs travaillant dans les pôles et les communes périurbaines du SCoT qui privilégient la voiture ou les deux-roues. L'usage des transports en commun est plus courant de la part des navetteurs travaillant dans une commune isolée du SCoT (5 % d'entre eux) : notamment 15 % des personnes qui résident dans le pôle de Saint-Dizier et qui travaillent dans une commune isolée utilisent les transports en commun lors de leurs trajets domicile-travail. ■

Encadré 1

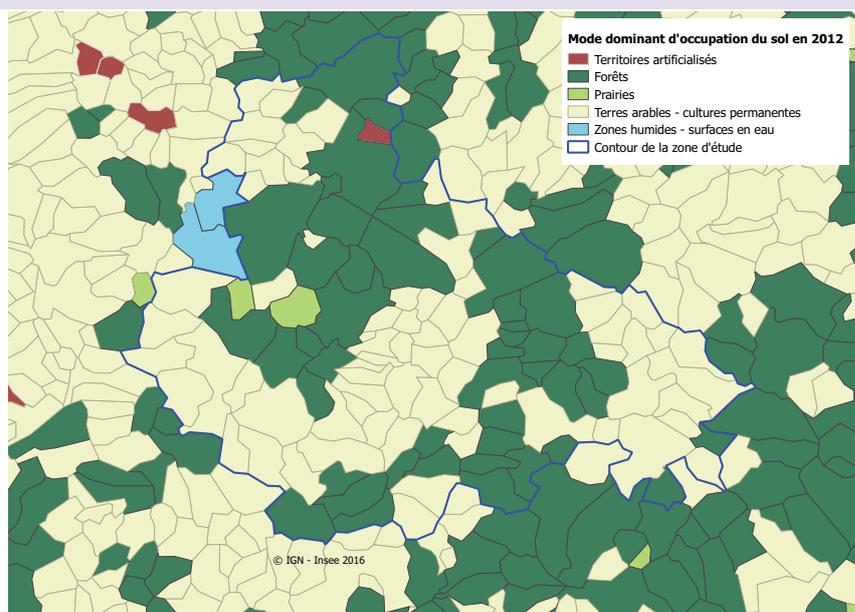
L'industrie métallurgique : principal moteur de création de richesse du SCoT

Sur les 930 millions d'euros de richesse dégagée par le territoire en 2012, 48 % proviennent d'activités productives (46 % dans le référentiel construit). L'industrie métallurgique est le principal moteur de création de richesse du territoire (15 % de la richesse) au contraire du référentiel construit où la valeur ajoutée découle d'activités productives plus diversifiées. Hors métallurgie, les autres activités industrielles du SCoT représentent ainsi 8 % de sa richesse, contre 18 % dans le territoire de comparaison.

Encadré 2

Avec 40 % de son territoire couvert par des forêts, la Haute-Marne fait partie des départements les plus boisés de France. Les forêts sont également très présentes dans le SCoT puisqu'elles couvrent près de 40 % du territoire, contre moins de 30 % pour le référentiel construit. Le SCoT se caractérise également par de grands espaces agricoles principalement dédiés à la culture : près de la moitié de la surface agricole utilisée en 2010, contre un tiers dans les autres SCoT.

Le SCoT jouxte par ailleurs le Parc Naturel de la Forêt d'Orient ainsi que le Lac du Der-Chantecoq, l'un des plus grands lacs artificialisés d'Europe, réputé pour les loisirs nautiques et pour la qualité de vie offerte aux communes environnantes. Le territoire fait aussi l'objet de divers classements en vue de sa préservation : les zones humides d'importance internationales couvrent plus de 40 % du territoire et les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) plus de 20 %.

Des atouts environnementaux à valoriser**Près de 40 % du SCoT est boisé**

Source : Union européenne, SOeS – CORINE Land Cover 2012.

Encadré 3

Au 31 décembre 2015, on dénombre 6 680 demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C (*définitions*) dans le SCoT, soit 15 % de la population en âge de travailler. Ce taux est supérieur de 2 points à celui du référentiel construit ou du département.

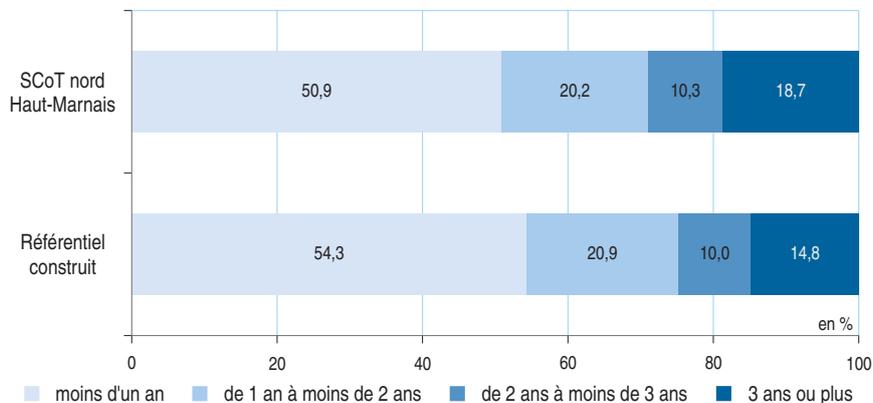
Le chômage structurel est important au sein du SCoT : parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi, 49 % le sont depuis plus d'un an, contre 46 % dans le référentiel. Le chômage de très longue durée (trois ans ou plus) touche 19 % des demandeurs d'emploi du SCoT, soit 4 points de plus que dans le territoire de comparaison.

Tous les actifs ne sont pas affectés de la même manière par le chômage structurel. Les ouvriers et les employés ont les taux de chômage les plus élevés, même si le chômage des employés est plus volatile que celui des ouvriers. Ainsi, dans le SCoT, 21 % des ouvriers demandeurs d'emplois sont inscrits comme tels depuis trois ans ou plus, contre 18 % pour les employés. Ces proportions sont très largement supérieures à celles du référentiel (respectivement 17 % et 15 %). À l'inverse, dans le SCoT les cadres et les techniciens sont davantage préservés du chômage de très longue durée (respectivement 7 % et 9 % des demandeurs d'emploi) que dans référentiel (11 % et 12 %).

Un chômage structurel important

Plus de chômeurs de très longue durée

Demandeurs d'emploi selon l'ancienneté de leur demande au 31 décembre 2015



Lecture : au 31 décembre 2015, 18,7 % des demandeurs d'emplois enregistrés dans le SCoT ont fait leur demande depuis 3 ans ou plus.

Champ : demandeurs d'emploi de catégories A, B et C.

Source : Pôle emploi, DEFM au 31 décembre 2015.

Définitions

La **capacité d'accueil touristique** se définit en nombre de places d'hébergement (lits touristiques), selon une convention de calcul sommaire :

- capacité en hôtellerie classée ou non : nombre de chambres * 2
- capacité en hôtellerie de plein air classée ou non : nombre d'emplacements * 3
- capacité en résidences secondaires : nombre de résidences secondaires * 5

Le champ porte sur les hôtels de tourisme, classés ou pas, de plus de 5 chambres et sur les campings de plus de 10 emplacements, classés ou pas.

Le **taux de fonction touristique** correspond à la capacité d'accueil touristique pour 100 personnes résidant sur le territoire.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le **chômage** au sens du recensement de la population correspond aux personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Les **demandeurs d'emploi** en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Les demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, au contraire des catégories D et E. Les demandeurs de catégorie A n'ont exercé aucun emploi durant le mois tandis que les catégories B ou C ont exercé plus de 78 heures au cours du mois.

Un territoire marqué par des fragilités sociales importantes

Face aux difficultés du marché du travail local, les situations de précarité sont fréquentes dans le SCoT nord Haut-Marnais. Les jeunes et les familles ont souvent de faibles niveaux de vie et un taux de pauvreté important. Pour faire face à ces phénomènes, la population du SCoT dépend plus des prestations sociales, lesquelles représentent plus de 75 % du revenu pour un quart des allocataires. Les pôles urbains concentrent davantage les populations défavorisées et fragiles que les autres communes du SCoT.

Monique Saliou, Insee

En 2013, 24 % de la population du SCoT nord Haut-Marnais vit avec un bas revenu, contre 18 % dans les SCoT qui lui sont similaires. En Haute-Marne, cette proportion est de 20 %. L'accès à l'emploi et la qualification sont les principaux facteurs de pauvreté. Comme la plupart des territoires industriels, le SCoT est confronté depuis plusieurs années à d'importantes restructurations qui ont dégradé l'emploi et les conditions de vie des ménages.

Le SCoT nord Haut-Marnais plus vulnérable

En 2012, dans le SCoT nord Haut-Marnais, 13 325 personnes vivent sous le seuil de pauvreté (*définitions*). Selon cette approche monétaire, 18,5 % de la population du SCoT est pauvre (*figure 1*), soit près de 5 points de plus que le référentiel construit. Ce taux est de 16 % pour le département et de 14 % au niveau régional et national. Ces personnes disposent d'un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à 990 euros par mois (*définitions*).

En termes de pouvoir d'achat, la moitié des ménages du SCoT ont un revenu disponible annuel de 17 420 euros par UC, soit un niveau de vie de 1 310 euros inférieur à celui du territoire de comparaison. Cet écart se retrouve aussi bien pour les 10 % de ménages les plus aisés que pour les 10 % les plus modestes. Ainsi, les inégalités de revenus, mesurées par le rapport interdécile (*définitions*) est identique au référentiel construit et s'élève à 3.

Face à ces situations de précarité, la population est davantage dépendante des

prestations sociales : en 2014, celles-ci représentent plus de 75 % du revenu pour un quart des allocataires dans le SCoT, contre un cinquième dans le territoire de comparaison. Par ailleurs, 7 % de la population du SCoT bénéficie du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle non majoré et 10 % de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), contre respectivement 5 % et 6 % dans le référentiel (*définitions*).

Les familles monoparentales et les jeunes plus concernés par la pauvreté

La pauvreté touche inégalement les ménages, aussi bien dans le SCoT nord Haut-Marnais que dans les autres territoires. Les couples sans enfant sont relativement peu concernés : 7 % d'entre eux sont pauvres dans le SCoT (6 % dans le référentiel construit) (*figure 2*). À l'opposé, 19 % des couples avec enfant(s) et 39 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté. Ces proportions sont de 7 points supérieures à celles du territoire de comparaison. L'absence d'emploi constitue un des

facteurs expliquant cet écart puisque dans le SCoT, les ménages avec enfant(s) travaillent moins souvent que dans le référentiel (*encadré*). Ainsi, 18 % des enfants du SCoT vivent dans une famille sans actif occupé en 2013, soit 8 points de plus que dans les SCoT similaires.

La pauvreté affecte aussi les personnes vivant seules, notamment les femmes : une sur cinq vit sous le seuil de pauvreté contre un homme sur sept. Dans le SCoT, la fragilité des femmes est renforcée par un niveau de chômage bien plus élevé que dans le référentiel.

Au-delà de la composition du ménage, la pauvreté diminue avec l'âge. Les jeunes sont plus souvent confrontés à la pauvreté monétaire : dans le SCoT, le taux de pauvreté atteint 28 % pour les personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal a moins de 30 ans. Cette proportion est largement supérieure à celle du référentiel (22 %). Les jeunes du SCoT ont davantage de difficultés d'insertion professionnelle : en 2013, un tiers des 18-24 ans ne suivent pas de formation et

1 Des niveaux de vie plus faibles et une pauvreté accrue dans le SCoT

Indicateurs de pauvreté monétaire en 2012

	SCoT nord Haut-Marnais	Référentiel construit
Taux de pauvreté (en %)	18,5	13,6
Revenu disponible par unité de consommation (en euros)		
Médian	17 420	18 730
Premier décile (D1)	9 810	10 790
Dernier décile (D9)	29 470	31 870
Rapport interdécile (D9/D1)	3	3

Champ : ensemble des ménages fiscaux.

Lecture : en 2012, 18,5 % des personnes des ménages fiscaux du SCoT nord Haut-Marnais vivent sous le seuil de pauvreté contre 13,6 % dans le territoire de comparaison.

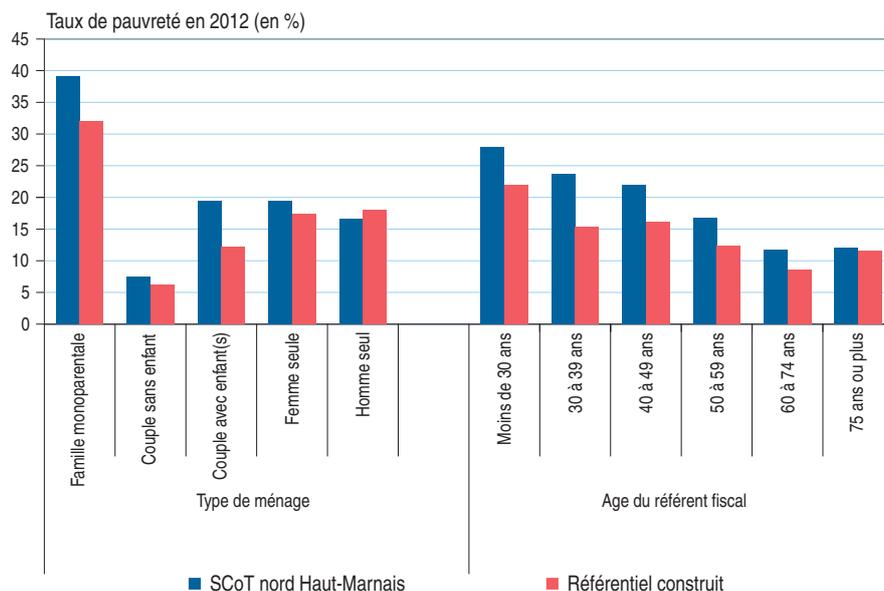
Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012.

ne sont pas en emploi contre un quart dans le territoire de comparaison. Si le taux de pauvreté décroît avec l'âge, il reste supérieur dans le SCoT pour toutes les générations. Le plus faible concerne les personnes appartenant aux ménages dont le référent a plus de 60 ans (12 %).

Un niveau de vie plus élevé pour l'ensemble de la population périurbaine

Les niveaux de vie et les fragilités sociales ne sont pas uniformes sur le territoire du SCoT. Les espaces périurbains accueillent plus souvent des couples ou des familles dont les actifs travaillent dans le pôle. Seules 18 % des personnes vivant avec un bas revenu habitent dans les communes périurbaines, alors que 26 % de la population du SCoT y réside. Le chômage y est ainsi moins répandu et les niveaux de vie plus élevés : en 2012, la moitié des personnes y vivent avec au moins 18 490 euros, soit 6 % de plus que dans l'ensemble du SCoT. Cet écart est plus élevé pour les 10 % les plus modestes (+ 15 %) alors qu'il est nul pour les 10 % les plus aisés. De ce fait, les écarts de niveaux de vie entre les plus riches et les plus pauvres sont réduits (rapport interdécile de 2,6). Les situations de pauvreté y sont également moins

2 Les familles monoparentales et les jeunes plus concernés par la pauvreté



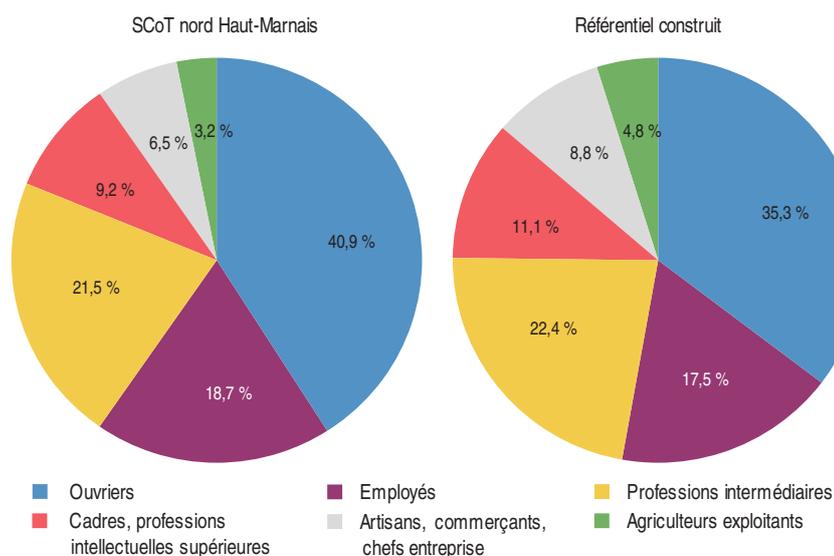
Champ : personnes des ménages fiscaux.
Lecture : en 2012, le taux de pauvreté des personnes vivant dans une famille monoparentale s'élève à 39,1 % au sein du SCoT nord Haut-Marnais contre 32,1 % dans le territoire de comparaison.
Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012.

courantes et concernent 12 % des habitants. En conséquence, les ménages résidant dans les espaces périurbains sont deux fois moins dépendants des prestations sociales que l'ensemble des ménages du SCoT

(figure 3). De la même façon, la part de la population couverte par le RSA socle non majoré ainsi que celle bénéficiant de la CMU-C y est deux fois plus faible que sur l'ensemble du territoire (3 % et 5 %).

Des ménages moins souvent en emploi et plus souvent ouvriers

Répartition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2013



Champ : ensemble des ménages dont la personne de référence est en emploi.
Lecture : en 2013, parmi les ménages du SCoT nord Haut-Marnais dont la personne de référence a un emploi, 40,9 % sont ouvriers.
Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

Face aux difficultés de l'emploi sur le territoire, les ménages du SCoT nord Haut-Marnais sont particulièrement exposés à l'inactivité : en 2013, 47 % des ménages du SCoT ne comptent aucun actif occupé, soit 3 points de plus que le référentiel construit. Les personnes vivant seules et les couples sans enfant sont particulièrement concernés : au sein du SCoT, respectivement 67 % et 56 % n'ont pas d'emploi, proportions proches du territoire de comparaison. Ces ménages correspondent pour la plupart à des personnes à la retraite ou à des jeunes en cours d'étude. Les écarts avec le référentiel construit se creusent pour les ménages ayant un ou plusieurs enfants à charge : dans le SCoT, 52 % des responsables d'une famille monoparentale ne travaillent pas, soit 11 points de plus que dans le territoire de comparaison. Cette situation est moins difficile pour les couples avec enfants (14 % d'entre eux sont sans emploi, soit 5 points de plus qu'au sein du référentiel).

Par ailleurs, étant donnée la structure industrielle du SCoT nord Haut-Marnais, les ouvriers y sont plus nombreux : en 2013, 41 % des personnes de référence des ménages exercent cette activité contre 35 % dans le référentiel construit. Ils représentent notamment 44 % des ménages en emploi dans les communes périurbaines et les communes isolées. Dans les pôles, cette proportion est moins forte (38 %) au profit des ménages dont la personne de référence occupe un poste de cadre ou de profession intermédiaire. Dans les communes isolées, un ménage sur dix a pour personne de référence un exploitant agricole.

Une pauvreté limitée dans les communes isolées, à l'exception des personnes âgées

Dans le SCoT nord Haut-Marnais, 21 % de la population et 14 % des personnes vivant avec un bas revenu habitent dans les communes isolées hors influence des pôles. Le niveau de vie s'y établit à 17 950 euros, soit 530 euros de plus que celui du SCoT et un écart de 3 %. Comme dans les communes périurbaines, cet écart est plus élevé pour les ménages les plus modestes (+ 7 %) mais nul pour les plus aisés. Ainsi, les inégalités de revenus sont plus faibles dans les communes isolées que sur l'ensemble du territoire, de même que le niveau de pauvreté qui concerne 15 % des habitants (3 points de moins par rapport au total du SCoT).

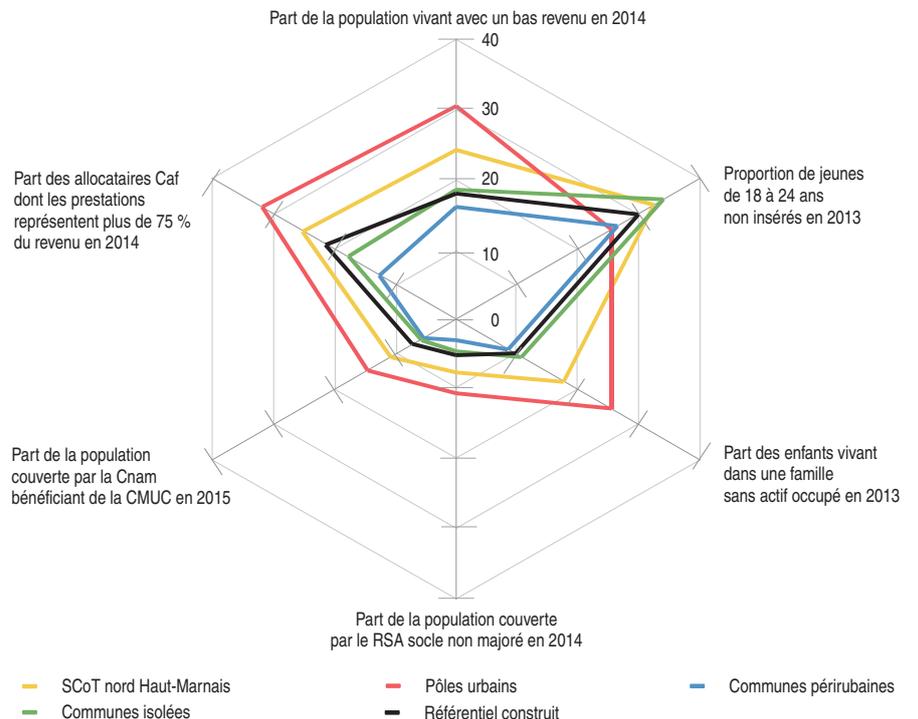
Malgré des indicateurs sociaux en moyenne meilleurs que ceux du SCoT, les communes isolées présentent tout de même des fragilités. Notamment, pour les ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus, le taux de pauvreté atteint 14 %, soit près de 2 points de plus qu'à l'échelle du SCoT. Ces personnes correspondent le plus souvent à des femmes vivant seules.

Des pôles urbains à forte précarité

Pour le SCoT, comme dans la plupart des territoires, la pauvreté est concentrée dans les zones les plus urbaines (figure 3). En effet, la proximité des services et de l'emploi dans les pôles attire les populations les plus vulnérables telles les personnes sans emploi ou les familles monoparentales. Les espaces urbains comptent aussi la plus forte concentration de logement sociaux. Aussi, au sein du SCoT nord Haut-Marnais, les pôles urbains regroupent 54 % de la population et 68 % des personnes vivant avec un bas revenu. Le niveau de vie médian

3 Moins de précarité dans les communes périurbaines, plus dans les pôles urbains

Quelques indicateurs de fragilité sociale selon le type de communes (en %)



Lecture : en 2012, 24,3 % de la population du SCoT nord Haut-Marnais vit avec un bas revenu contre 18,0 % dans le référentiel construit. Au sein du SCoT, ce taux s'élève à 30,6 % dans les pôles urbains, 16,1 % dans les communes périurbaines et 18,4 % dans les communes isolées.

Source : Insee, Recensement de la population 2013 ; Cnaf 2014 ; Cnam 2015.

s'établit à 16 570 euros par an, soit 5 % de moins comparé à celui du SCoT. Les 10 % des ménages les plus modestes sont relativement pénalisés : ils vivent avec un niveau de vie inférieur à 9 020 euros, soit 8 % de moins qu'à l'échelle du SCoT. En conséquence, 23 % des personnes sont en situation de pauvreté. Par ailleurs, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est 3,3 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. Face à cette pauvreté, la population est davantage dépendante des prestations sociales qui représentent plus de 75 % du revenu pour près d'un tiers des allocataires. La part de la population bénéficiaire du

RSA socle atteint 11 % et celle couverte par la CMU-C avoisine les 15 %.

Parmi les trois pôles du SCoT nord Haut-Marnais, celui de Wassy est le moins durement confronté à la précarité. Le niveau de vie médian des habitants atteint presque 17 000 euros et le taux de pauvreté s'établit à 19 %. Les pôles de Joinville et de Saint-Dizier ont davantage de difficultés. Les niveaux de vie y sont inférieurs à 16 550 euros et la pauvreté concerne plus de 23 % de la population. La fragilité du marché du travail est prégnante dans ces pôles, où plus de 20 % des actifs de 15 à 64 ans sont au chômage. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **rapport interdécile des revenus** est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Dans l'étude, le rapport interdécile rapporte le revenu disponible par UC au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches (neuvième décile ou D9) au revenu disponible par UC au-dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres (premier décile ou D1).

Le **revenu de Solidarité active (RSA)**, entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation de parent isolé (API). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé comme la somme :

- d'un montant forfaitaire, qui varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge,
- d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %.

Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

Le RSA socle peut être majoré, sous certaines conditions, pour les parents isolés.

La **CMU complémentaire** (CMU-C) est une complémentaire santé gratuite qui prend en charge ce qui n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie obligatoire. Elle permet de bénéficier d'une prise en charge à 100% des dépenses de santé, sans avoir à faire l'avance de frais, y compris pour la part non remboursée par la Sécurité Sociale et le forfait journalier hospitalier. En outre, les bénéficiaires n'ont pas à payer la participation forfaitaire d'un euro. De plus, les médecins conventionnés « honoraires libres » ont l'obligation de respecter les tarifs de base reconnus par la Sécurité sociale.

Des logements plus grands et plus nombreux pour de plus petits ménages

Dans le SCoT nord Haut-Marnais, le parc résidentiel s'agrandit plus vite que n'augmente le nombre de ménages. Ainsi, le taux de vacance progresse pour atteindre un logement sur dix en 2013. En parallèle, le phénomène de décohabitation s'amplifie et huit résidences sur dix sont en situation de sous-occupation. Si ces observations sont similaires dans le territoire de comparaison, le SCoT se distingue par un parc résidentiel moins récent et une proportion importante de logements HLM.

Monique Saliou, Insee

Les choix résidentiels des ménages varient selon leur situation personnelle et professionnelle. Ils sont également liés à l'offre territoriale en matière d'infrastructures. Incidence des politiques locales mais aussi de la conjoncture économique, le nombre de logements du SCoT nord Haut-Marnais a augmenté entre 2008 et 2013.

Le nombre de ménages reste stable mais le parc de logements augmente

Ces dernières années, la composition et les modes de cohabitation des ménages ont évolué vers une structure plus réduite. Ainsi, alors que la population du SCoT diminue entre 2008 et 2013, le nombre de ménage reste quasiment stable (- 0,2 %). En parallèle, le nombre de logements progresse de 1,9 % (figure 1). Conséquemment, le taux de vacance augmente de 2 points sur la période (définitions). En 2013, plus de 10 % des logements sont vacants, un niveau similaire au référentiel construit et au département.

Au sein du SCoT, seules les communes périurbaines ont un taux de vacance plus faible (7 %). Entre 2008 et 2013, la hausse du nombre de ménages dans ces communes est en adéquation avec celle du parc de logements et le taux de vacance se maintient. Inversement, dans les communes isolées, la progression du nombre de logements est plus rapide que celle du nombre de ménages et le taux de vacance progresse de près de 2 points. Le taux de vacance augmente également au sein des pôles, notamment dans ceux de Joinville et de Wassy où le parc résidentiel s'étend alors que le nombre de ménages diminue. À l'inverse, dans le pôle de Saint-Dizier, le parc de logements se

contracte légèrement en raison des restructurations du quartier du Vert-Bois (encadré 1). Toutefois, la baisse du nombre de ménages, plus importante, entraîne une hausse du taux de vacance de 2,5 points.

Le phénomène de décohabitation s'amplifie

En partie du fait du vieillissement de la population mais aussi de l'évolution des modes de cohabitation, les personnes seules sont de plus en plus nombreuses. Entre 2008 et 2013, leur nombre progresse de 2 % dans le SCoT nord Haut-Marnais. Les couples sans enfant et les familles monoparentales augmentent également. Seuls les couples avec enfant(s) sont moins nombreux à

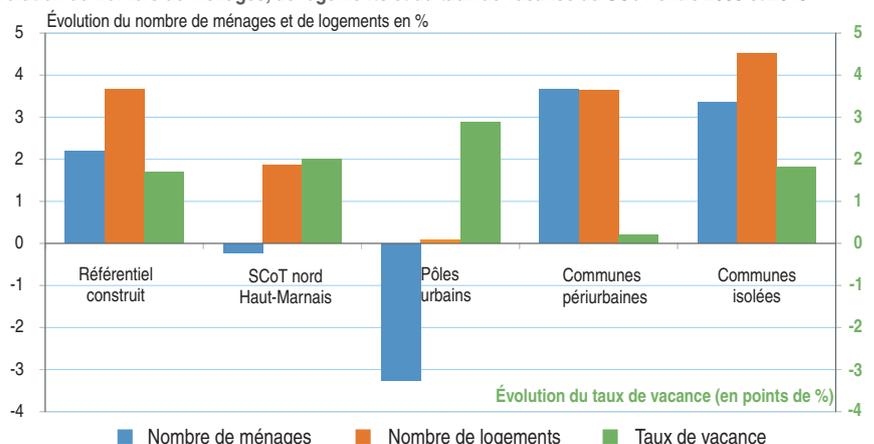
résider dans le SCoT en 2013 comparé à 2008 (- 6 %). De ce fait, la taille des ménages du SCoT se réduit et passe de 2,26 à 2,23 personnes en moyenne en 2013, soit un peu plus que dans l'ensemble des SCoT similaires (2,16).

En 2013, un tiers des ménages ne comptent qu'une personne - un peu moins que dans le référentiel ; il s'agit, dans quatre cas sur neuf de personnes âgées de 65 ans ou plus. À l'inverse, les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales sont un peu plus représentés (respectivement 26 % et 9 % des ménages).

Les espaces périurbains ou isolés, souvent résidentiels, accueillent plutôt les couples alors que les pôles attirent les populations

1 L'augmentation du nombre de logements n'est pas en adéquation avec l'évolution du nombre de ménages

Évolution du nombre de ménages, de logements et du taux de vacance du SCoT entre 2008 et 2013



Lecture : entre 2008 et 2013, au sein du SCoT nord Haut-Marnais, le nombre de ménages a diminué de 0,2% tandis que le nombre de logements a progressé de 1,9%. Le taux de vacance des logements a ainsi augmenté de 2,0 points.

Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitation principale).

les plus fragiles telles que les personnes seules ou les familles monoparentales (figure 2). On compte en effet 39 % de personnes seules dans les pôles contre 25 % dans les espaces périurbains et 31 % dans les communes isolées. Cette proportion est plus forte dans le pôle de Saint-Dizier que dans les deux autres pôles du SCoT. Les familles monoparentales représentent également près de 10 % des ménages dans les pôles, 3 points de plus que sur le reste du territoire.

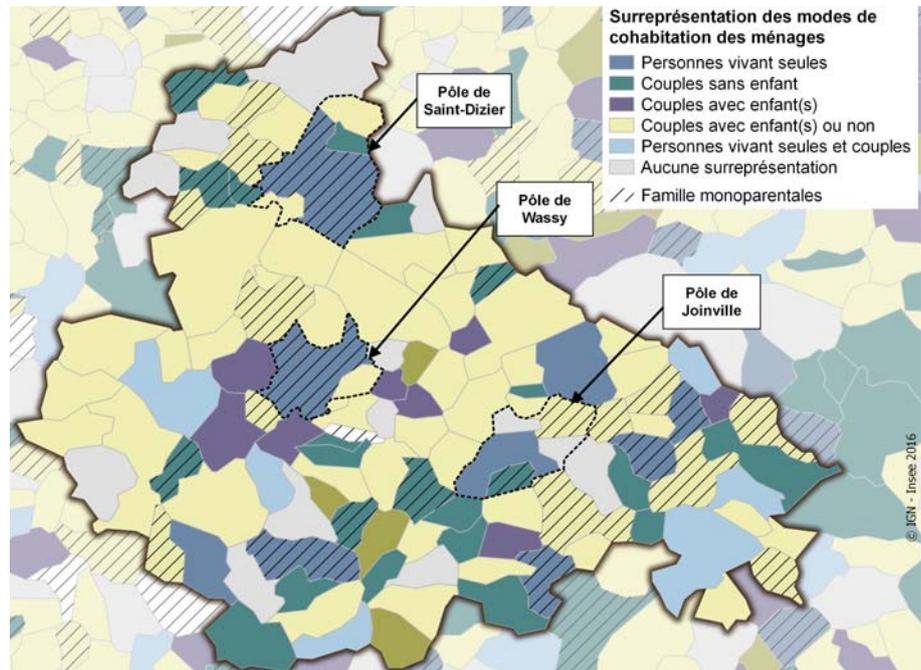
Huit logements sur dix en situation de sous-occupation

Alors que la taille des ménages se réduit et que leurs choix résidentiels s'orientent de plus en plus vers les espaces périurbains ou ruraux, les résidences principales comptent de plus en plus de pièces. Ainsi dans le SCoT comme dans le référentiel, les résidences principales comportent en moyenne 4,4 pièces en 2013 (figure 3). De ce fait, davantage de résidences ont au moins une pièce en trop au regard de la composition des ménages et sont en situation de sous-occupation (définitions). En 2013, huit logements sur dix sont concernés dans le SCoT comme dans le référentiel. Bien plus marginale, la sur-occupation concerne moins de 5 % des résidences (définitions).

Au sein du SCoT, les logements sont plus grands dans les communes isolées et périurbaines où les résidences principales sont principalement des maisons. Dans ces espaces, près de 90 % des résidences sont sous-occupées et moins de 2 % sont sur-occupées. À l'inverse, la sous-occupation est moins fréquente dans les pôles urbains. Les logements y sont généralement plus petits et comptent en moyenne moins de 4 pièces par résidence. De fait, les situations de sur-occupation y sont plus courantes et concernent près de 7 % des résidences principales en 2013.

2 Les pôles urbains abritent davantage de personnes seules et de familles monoparentales

Typologie des communes selon la surreprésentation des types de ménages en 2013



Lecture : en 2013, les personnes vivant seules et les familles monoparentales sont surreprésentées dans la commune de Saint-Dizier (respectivement 41,0 % et 10,9 % des ménages) par rapport à la moyenne du SCoT (respectivement 33,7 % et 8,6 % des ménages).

Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

Le locatif HLM est très présent

L'accès à la propriété est moins courant dans le SCoT nord Haut-Marnais que dans les territoires similaires (62 % contre 66 % de ménages propriétaires). En revanche, les ménages sont plus souvent locataires et notamment d'un logement HLM (19 %). Le parc social est bien plus étendu dans le SCoT que dans le référentiel, où seul 11 % des résidences principales correspondent à un logement HLM. Au sein du SCoT, les propriétaires sont plus nombreux dans les communes périurbaines et isolées, plus résidentielles. Au contraire, dans les pôles urbains, moins de la moitié des ménages sont propriétaires et près de trois sur dix sont locataires HLM. Cependant, la

composition de leur parc résidentiel crée des disparités entre les pôles : dans celui de Saint-Dizier, près d'un tiers des ménages sont logés en HLM, contre un sur cinq dans ceux de Wassy et de Joinville. Dans les communes périurbaines et isolées, le parc social est bien moins développé. Toutefois, certaines communes telles que Montier-en-Der comptent une forte proportion de locataires HLM par rapport à la moyenne du SCoT (figure 4).

Moins de logements récents au sein du SCoT

À l'instar du référentiel construit, un tiers des résidences principales du SCoT a été construit avant 1946. Toutefois, la part des

Encadré 1

Multiplication de la construction neuve entre 2003 et 2007

Depuis le début des années 1990, la construction neuve (définitions) a connu différentes périodes d'évolution. Jusqu'en 2003, la croissance est faible et assez proche de celle du référentiel construit. Après cette période et jusqu'en 2007, la construction progresse très rapidement dans le SCoT et le nombre de logements neufs est multiplié par 1,5 (contre 1,1 pour les autres SCoT). Cette hausse provient surtout

des pôles urbains où la construction de logements neufs double de 2003 à 2007. En 2003, la politique de la ville a connu une évolution importante avec la création de l'Observatoire National des ZUS (ONZUS) et de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Dans le cadre de la convention signée avec l'ANRU en 2004, la ville de Saint-Dizier et les bailleurs partenaires ont mené un profond travail de rénovation

du quartier du Vert-Bois via la démolition et la reconstruction de logements. A partir de 2007, la construction chute dans le SCoT comme dans le référentiel sous l'effet de la crise économique. Néanmoins, depuis 2010, la construction neuve s'étend à nouveau dans les pôles du SCoT nord Haut-Marnais.

3 Davantage de logements en situation de sous-occupation

Évolution de l'occupation des logements entre 2008 et 2013

	Nombre moyen de personnes par résidence principale		Nombre moyen de pièces par résidence principale		Part des résidences principales en situation de sous-occupation (en %)			Part des résidences principales en situation de sur-occupation (en %)		
	2008	2013	2008	2013	2008	2013	Évolution (en points de %)	2008	2013	Évolution (en points de %)
SCoT nord Haut-Marnais	2,26	2,23	4,29	4,37	79,6	80,6	1,0	4,5	4,4	- 0,1
Pôles urbains	2,14	2,13	3,95	4,03	73,2	73,7	0,5	6,4	6,5	0,1
<i>Saint-Dizier</i>	<i>2,12</i>	<i>2,12</i>	<i>3,86</i>	<i>3,94</i>	<i>70,9</i>	<i>71,7</i>	<i>0,8</i>	<i>7,1</i>	<i>7,5</i>	<i>0,4</i>
<i>Joinville</i>	<i>2,24</i>	<i>2,15</i>	<i>4,19</i>	<i>4,24</i>	<i>79,8</i>	<i>79,6</i>	<i>- 0,2</i>	<i>4,0</i>	<i>4,0</i>	<i>0,0</i>
<i>Wassy</i>	<i>2,18</i>	<i>2,17</i>	<i>4,38</i>	<i>4,42</i>	<i>82,3</i>	<i>81,7</i>	<i>- 0,6</i>	<i>3,7</i>	<i>2,0</i>	<i>- 1,7</i>
Communes périurbaines	2,49	2,41	4,71	4,76	88,0	89,4	1,4	1,9	1,7	- 0,2
Communes isolées	2,35	2,29	4,78	4,83	88,1	88,9	0,8	2,3	1,9	- 0,4
Référentiel construit	2,21	2,16	4,33	4,36	80,8	81,8	1,0	4,3	4,0	- 0,3

Champ : ensemble des résidences principales.

Lecture : dans le SCoT nord Haut-Marnais, 79,6 % des résidences principales sont sous-occupées en 2008 contre 80,6 % en 2013.

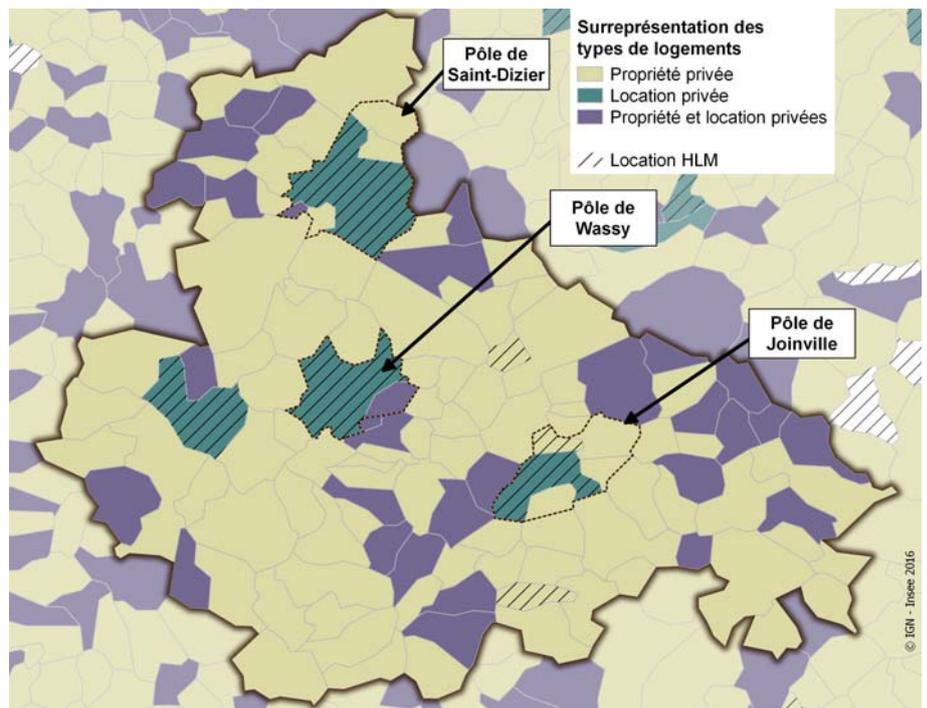
Source : Insee, Recensement de la population, exploitations principale et complémentaire.

logements construits entre 1946 et 1970 y est près d'une fois et demie supérieure. Les besoins en matière de logements ont été importants pour le SCoT lors de cette période qui marque à la fois le lendemain de la seconde guerre mondiale et l'apogée de l'industrie des fonderies. En contrepartie, la part des logements construits entre 1991 et 2010 y est moins importante (13 % contre 19 %).

La proportion de logement anciens varie selon les différents espaces du SCoT : dans les communes isolées, une résidence principale sur deux a été construite avant 1946, soit bien plus que dans les communes périurbaines ou les pôles urbains (36 % et 23 %). Le pôle de Saint-Dizier en particulier ne comprend que 19 % de logements anciens car d'importants projets de rénovation y ont eu lieu. Pour autant, la proportion de logements récents est relativement faible dans les pôles, variant de 9 % dans celui de Joinville à 11 % dans celui de Wassy. En effet, ces dernières décennies, les pôles ont cessé de croître au profit des périphéries et des espaces isolés, qui offrent donc un habitat plus récent. ■

4 Plus de logements HLM dans les pôles urbains du SCoT

Typologie des communes selon la surreprésentation des statuts d'occupation des logements en 2013



Champ : ensemble des ménages.

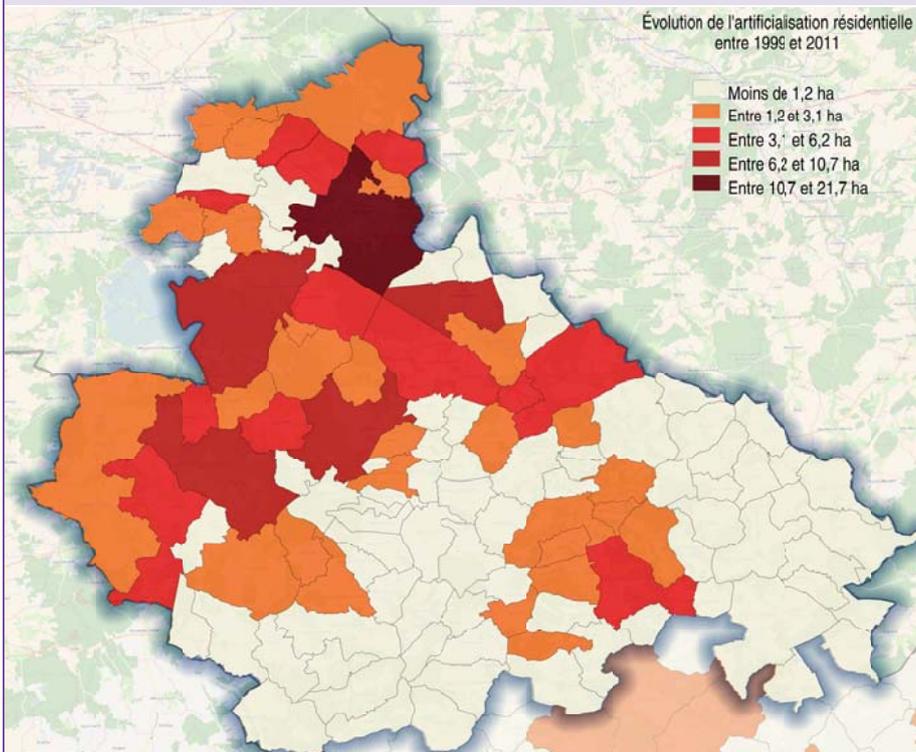
Lecture : en 2013, les ménages locataires du parc privé et du parc HLM sont surreprésentés dans la commune de Saint-Dizier (respectivement 18,9 % et 36,7 %) par rapport à la moyenne du SCoT (respectivement 16,3 % et 19,3 %).

Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

Encadré 2

Une artificialisation des sols essentiellement résidentielle, marquée au nord du SCoT

Le nord du territoire particulièrement concerné par l'artificialisation des sols par l'habitat



Note : sont prises en compte les surfaces cadastrées ayant accueilli la construction d'un local de type «habitat» entre 1999 et 2011.

Production : DDT52/SSA/BE - Août 2016.

Source : © IGN BDCARTO® - © BD MAJIC 2014 d'après DGFIP.

Limiter la consommation d'espace et préserver les espaces naturels font partie des principaux enjeux associés à l'élaboration d'un SCoT. Dans le territoire nord Haut-Marnais, l'artificialisation des sols progresse de manière similaire au département de la Haute-Marne. Fortement corrélée à la conjoncture du bâtiment, l'artificialisation résidentielle s'est stabilisée en 2010 dans de nombreux territoires ruraux français. Entre 1999 et 2011, les surfaces du SCoT nord Haut-Marnais accueillant un local d'habitation ont augmenté de 202 hectares, soit une progression de 12 %, proche de celle de la Haute-Marne. Le phénomène d'artificialisation des sols par le résidentiel touche principalement les communes périurbaines ou isolées de la moitié nord du SCoT, notamment celles situées sur les axes de circulation menant à Saint-Dizier. En parallèle, les surfaces dédiées aux locaux commerciaux augmentent de façon plus limitée sur le territoire et sont localisées essentiellement sur Saint-Dizier et quelques communes environnantes. L'artificialisation menace d'érosion les surfaces naturelles, agricoles et forestières du territoire.

Définitions

Un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente ou à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste).

La **situation de sous-occupation ou de sur-occupation** des résidences principales repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. L'Insee calcule une norme d'*occupation normale*, par rapport à laquelle un logement est sur-occupé s'il lui manque au moins une pièce et sous-occupé s'il dispose d'au moins une pièce en trop.

La **construction de logements neufs** correspond aux enregistrements de permis de construction de logements neufs en date réelle, qu'il s'agisse de construction neuve ou de construction sur bâtiment existant. La date réelle d'un événement correspond à la date qui figure sur le formulaire administratif, par exemple la date de l'autorisation de construire ou la date de l'ouverture du chantier sur la déclaration d'ouverture de chantier.

Une offre de transports urbains et d'équipements développée mais mal répartie sur le territoire

En 2015, le territoire du SCoT nord Haut-Marnais est bien couvert par les transports collectifs urbains qui desservent les trois quarts de ses habitants. Le niveau d'équipements et l'accessibilité aux services sont satisfaisants. Néanmoins, la quasi-totalité des biens et services supérieurs sont concentrés à Saint-Dizier, renforçant l'enclavement des communes isolées, notamment celles au sud du SCoT.

Monique Saliou, Insee

La présence d'infrastructures de transports, d'équipements et de services est indispensable au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants d'un territoire. Elle est nécessaire à une bonne image du territoire aussi bien pour attirer de nouveaux habitants que pour faire émerger de nouvelles activités économiques.

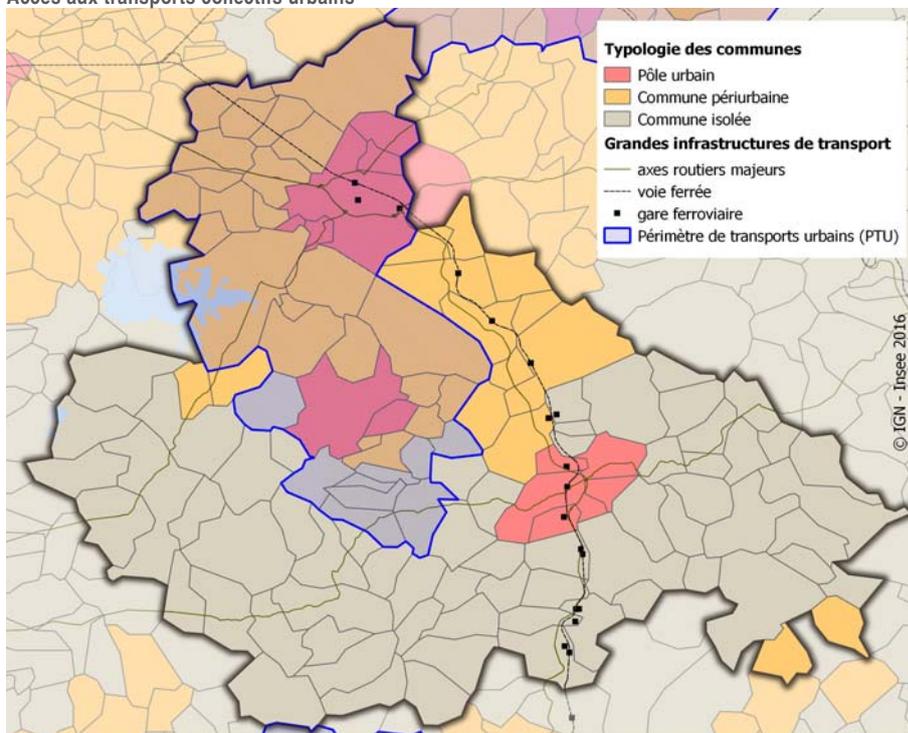
Les trois quarts des habitants du SCoT desservis par les transports en commun

Une offre de transport collectif urbain développée facilite la mobilité des habitants et limite l'enclavement des espaces isolés. En 2015, 38 % des communes du SCoT nord Haut-Marnais sont couvertes par un périmètre de transports urbains (PTU) ou une gare ferroviaire de voyageurs. Aussi, trois quarts de la population du SCoT est desservie contre la moitié dans le référentiel construit. Cette offre de transport collectif étendue permet de répondre aux besoins de ménages qui utilisent ainsi moins souvent leur véhicule personnel pour se déplacer : c'est le cas pour 17 % d'entre eux dans le SCoT, soit 4 points de plus que dans le référentiel. Si les ménages sans voiture résident souvent dans une commune couverte par un PTU, 5 % des ménages du SCoT ont une mobilité restreinte, n'ayant ni véhicule personnel, ni accès aux transports collectifs urbains pour se déplacer.

Au sein du SCoT nord Haut-Marnais, la quasi-totalité des personnes résidant dans les pôles urbains et les communes périurbaines peuvent profiter des transports collectifs urbains alors que dans les espaces isolés, seul un ménage sur six est concerné (figure 1). Dans ces espaces, plus d'un ménage sur dix a une mobilité limitée : la plupart correspondent à des personnes âgées vivant seules.

1 Un ménage sur six desservi par les transports urbains dans les communes isolées

Accès aux transports collectifs urbains



Lecture : en 2015, 39 communes du SCoT nord Haut-Marnais sont couvertes par le périmètre de transports urbains (PTU).
Sources : Insee, BPE 2015 ; Enquête annuelle sur les transports collectifs urbains, DGITM-GART-UTP-CEREMA, périmètres au 01/01/2015.

Un bon niveau d'équipement

Le SCoT nord Haut-Marnais bénéficie d'une offre d'équipement complète : sur les 104 biens et services composant les trois gammes d'équipement (de proximité, intermédiaire ou supérieure), 101 sont présents sur le territoire (méthodologie). Au sein du SCoT, onze communes possèdent au moins la moitié des équipements des gammes et sont considérées comme des pôles de

services (figure 2). Ces pôles rassemblent 61 % de la population, contre 66 % pour les pôles de service du référentiel construit. Toutefois, seule la commune de Saint-Dizier est un pôle combinant au moins la moitié des services supérieurs, intermédiaires et de proximité. Trois autres communes sont des pôles de services intermédiaires et de proximité : Joinville, Montier-en-Der et Wassy. Les sept autres

communes dispersées sur le territoire correspondent à des pôles de services de proximité.

Une accessibilité aux équipements limitée pour les habitants des communes isolées

Outre le niveau d'équipement, l'accessibilité des services au sein du SCoT est similaire à celle du territoire de comparaison. En 2015, la population du SCoT met en moyenne 3,7 minutes à accéder à la gamme d'équipements de proximité (3,9 minutes pour le référentiel). Les temps d'accès moyen aux équipements des gammes intermédiaire et supérieure sont plus élevés (respectivement de 9 et 17 minutes) mais restent proches de ceux des SCoT similaires.

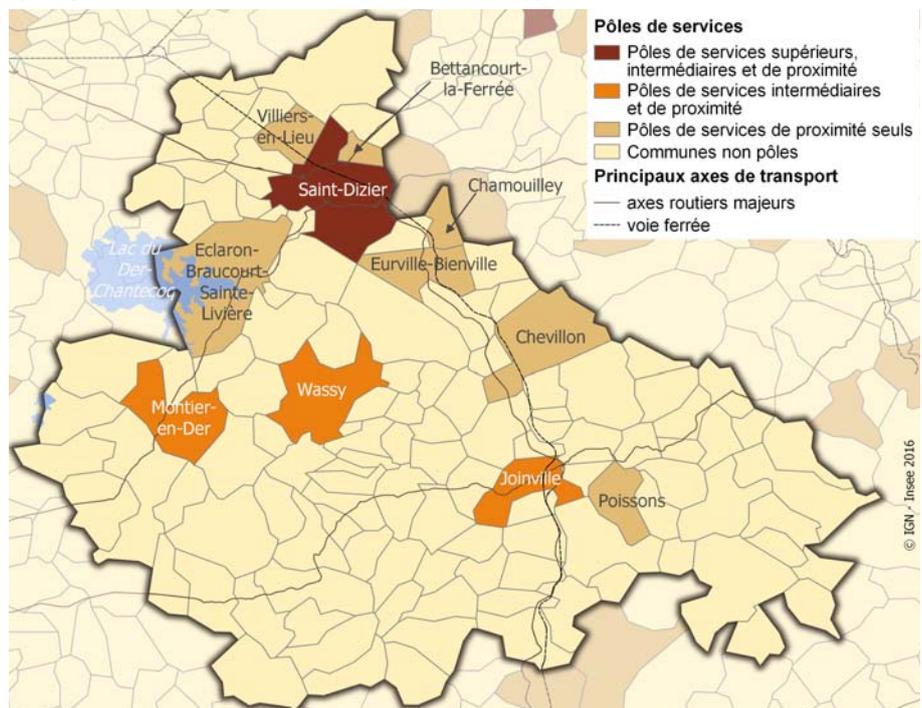
Le niveau et l'accessibilité aux équipements sont fortement liés au degré d'urbanisation du territoire. Centralisant les activités, le pôle de Saint-Dizier dispose de la quasi-totalité des paniers intermédiaire et supérieur. Cette concentration freine le développement d'équipements et de services ailleurs sur le territoire. Ainsi, même si l'on y retrouve la totalité des biens et services nécessaires à la vie courante, peu d'équipements des gammes intermédiaire ou supérieure y sont présents. C'est notamment le cas dans le périurbain (14 équipements intermédiaires sur 34 et 2 supérieurs sur 40), davantage que dans les communes isolées (23 intermédiaires et 9 supérieurs). Néanmoins, les habitants des communes périurbaines accèdent un peu plus facilement aux différentes gammes : il leur faut moins de cinq minutes pour accéder à l'ensemble des biens et services nécessaires à la vie courante contre plus de six minutes pour les personnes résidant dans une commune isolée. L'enclavement est plus prononcé dans les communes peu peuplées du sud du SCoT où ces temps d'accès peuvent dépasser dix minutes (figure 3). Les écarts se creusent pour l'accès aux gammes intermédiaire et supérieure que la population des communes périurbaines atteint en moyenne en respectivement 12 et 18 minutes contre 15 et 30 minutes pour les personnes résidant dans une commune isolée.

Une offre de services de santé développée et accessible

En 2015, le SCoT nord Haut-Marnais dénombre 9 médecins omnipraticiens pour

2 Onze pôles de services au sein du SCoT

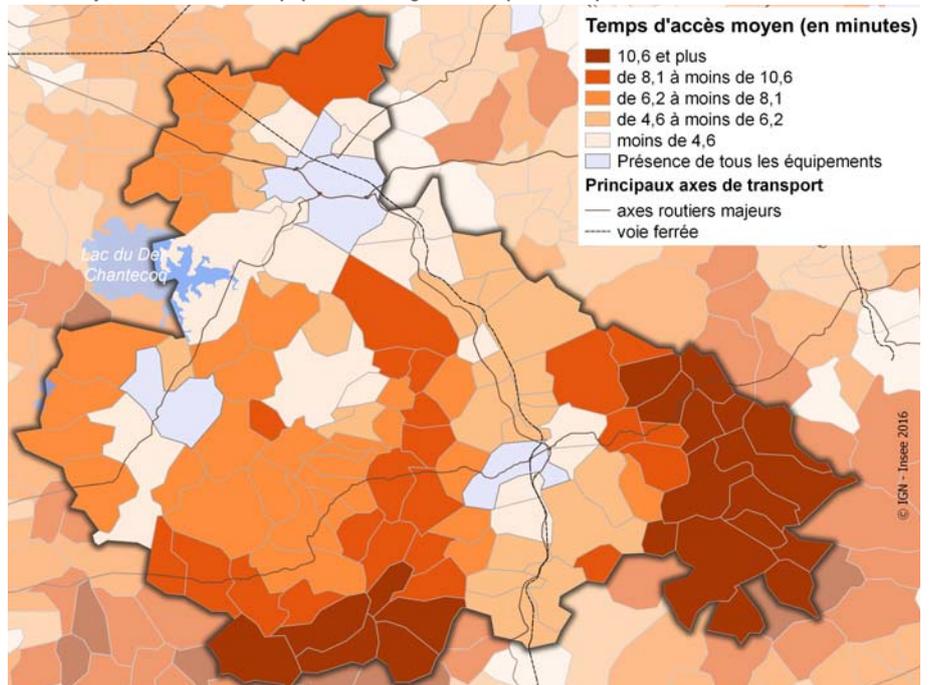
Typologie des communes du SCoT selon leur niveau d'équipement en 2015



Lecture : en 2015, la commune de Saint-Dizier rassemble au moins la moitié des équipements des gammes supérieure, intermédiaire et de proximité.
Source : Insee, BPE 2015 – Distancier Métric

3 Une accessibilité réduite aux biens et services de la vie courante au sud et à l'est du SCoT

Durée moyenne d'accès aux équipements de gamme de proximité par commune en 2015



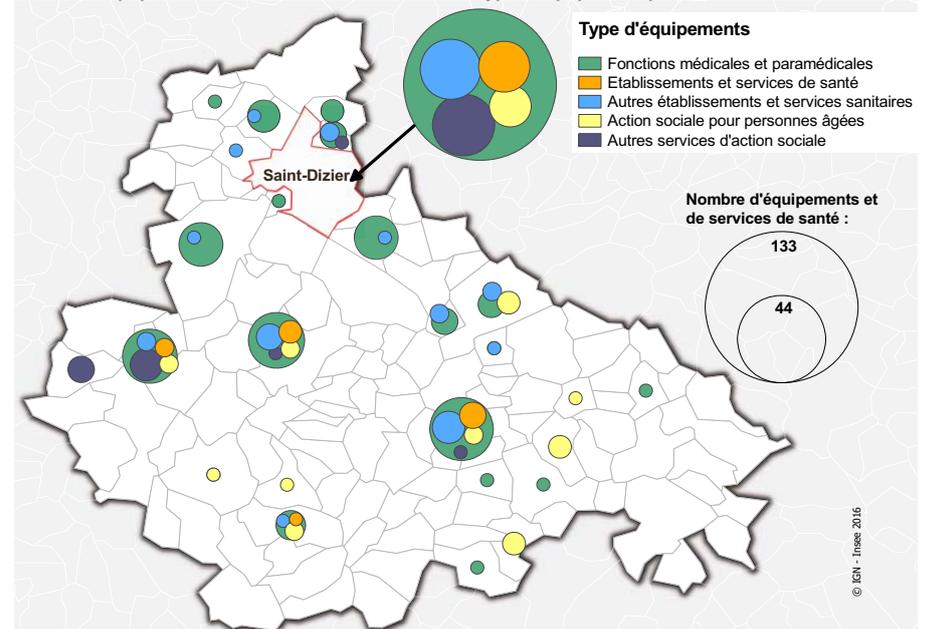
Lecture : en 2015, les habitants de la commune de Chevillon mettent environ 4,8 minutes à accéder aux équipements de la gamme de proximité.
Source : Insee, BPE 2015 – Distancier Métric

10 000 habitants, comme dans le référentiel. Les médecins spécialistes sont un peu moins représentés : ils sont 3,9 pour 10 000 habitants dans le SCoT contre 4,4 dans les territoires qui lui sont similaires.

Si le SCoT bénéficie globalement d'une bonne densité médicale, les activités de santé ne sont pas forcément bien réparties sur tout le territoire. Avec ses deux centres hospitaliers (dont celui du département), le pôle de Saint-Dizier compte plus de 200 équipements et services de santé (figure 4). La totalité des médecins spécialistes du SCoT y sont implantés et l'on dénombre près de 12 médecins généralistes pour 10 000 habitants. Cette densité est aussi élevée dans les deux autres pôles du SCoT : respectivement 14 généralistes pour 10 000 habitants dans le pôle de Wassy et 11 dans celui de Joinville. Ailleurs, la densité médicale est inférieure à 5. L'accès aux services de santé est encore plus limité dans les communes isolées où près de 60 % de la population est à plus de 7 minutes des équipements de santé nécessaires à la vie courante (médecin omnipraticien, dentiste, infirmier, kinésithérapeute ou pharmacien) contre moins de 20 % pour l'ensemble du SCoT. ■

4 Une offre de service de santé développée mais concentrée sur quelques communes

Nombre d'équipements et services de santé selon le type d'équipement par commune



Note : l'ensemble des équipements et services de santé sont représentés, indépendamment de leur appartenance aux paniers d'équipements de proximité, intermédiaire ou supérieur :

- fonctions médicales et para-médicales : médecins omnipraticiens ou spécialistes et autres professions médicales ou para-médicales ;
- établissements et services de santé : établissement de santé, urgences, maternité ou autres centres de santé ;
- autres établissements et services sanitaires : pharmacie, laboratoire d'analyse médicale, ambulance et autres services sanitaires ;
- action sociale pour personnes âgées : hébergement, soins à domicile et services d'aide aux personnes âgées ;
- autre action sociale : hébergement, soins à domicile et services d'aide aux enfants et personnes handicapées et autres centres d'aide sociale.

Lecture : en 2015, la commune de Saint-Dizier compte 133 services de fonctions médicales ou paramédicales, 15 établissements et services de santé, 21 autres établissements et services sanitaires, 10 établissements d'action sociale ou personnes âgées et 22 autres établissements d'action sociale.

Source : Insee, BPE 2015.

Méthodologie

Paniers d'équipements et services : les équipements et services qui constituent ces paniers ont été retenus en fonction de leur proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. L'ensemble de la gamme de proximité a été ainsi reconsidéré. Les services à domicile ont été écartés, ainsi que les équipements, comme les agences immobilières qui ne sont pas d'usage du quotidien. Pour les mêmes raisons, d'utilité et d'usage, les collèges ont été pris en compte. Hypermarchés et supermarchés ont été comptés aux côtés des supérettes comme services d'alimentation du quotidien. Ces paniers ont été conçus conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France et le Commissariat général à l'égalité des territoires.

Le **temps d'accès** en minutes à une gamme est la moyenne simple des temps de trajet pour accéder de la commune du domicile aux équipements de la gamme pour les différentes communes composant le territoire (aller simple en heures creuses par la route). Quand un équipement est présent dans une commune, le temps d'accès est considéré comme nul.

Recensement de la population

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution ; il fait l'objet d'une exploitation principale et d'une exploitation complémentaire. L'exploitation principale fournit des résultats sur la structure de la population, la formation et les diplômes, les déplacements et les migrations, la situation vis-à-vis de l'emploi. L'exploitation complémentaire fournit des résultats sur les professions et catégories professionnelles, les secteurs d'activité économiques et la structure familiale des ménages.

État civil

Depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). Les statistiques d'état civil sur les naissances, les mariages et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee.

Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP)

CLAP est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Base permanente des équipements (BPE)

La base permanente des équipements répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture. Elle permet de mesurer le niveau d'équipements et de services sur un territoire.

Stat@del2

Les statistiques de construction de logements sont élaborées par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) à

partir des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les séries retracent le nombre de logements et leur surface pour les différents types de logement (individuel pur, groupé, collectif, en résidence), les permis autorisés et ceux mis en chantier. Les données collectées sont publiques.

Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

Le dispositif Filosofi est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Les fichiers sociaux de la CCMSA portent sur l'ensemble de l'année ; ceux de la Cnaf et de la Cnav portent uniquement sur le mois de décembre, ce qui nécessite de reconstituer par extrapolation les montants annuels. Ces données permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris les prestations sociales) avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infra-communaux. Le dispositif Filosofi couvre le champ des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...). Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant. Un ménage fiscal jeune est un ménage dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans.

Caisses d'allocations familiales (CAF)

Les données disponibles des CAF concernent uniquement les bénéficiaires de prestations légales c'est-à-dire celles dont les barèmes et les conditions d'attribution sont fixés nationalement (exemples : allocations familiales, allocation logement, etc.). Les CAF versent aux personnes rattachées au régime général l'ensemble des prestations légales. Elles versent également un certain nombre de prestations pour des régimes spéciaux (SNCF, RATP). En France métropolitaine, les CAF ne versent pas de prestations aux populations relevant du régime agricole, ce sont les Caisses de mutualité sociale agricole (MSA) qui gèrent l'ensemble des prestations de leurs ressortissants.

Réalisation et coordination	Insee du Grand Est Cité Administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin CS 50016 67084 Strasbourg Cedex
Directeur de publication	Joël CREUSAT
Rédaction en chef	Laurence LUONG
Équipe projet	Nadia BELHAKEM (Insee) Élisabeth DE JESUS (DDT 52) Anne DOUSSET (Insee) Marine EMORINE (Insee) Eric MEULLE (DDT 52) Pauline QUEULIN (DDT 52) Monique SALIOU (Insee) Antoine WALLAERT (Insee) N'ouara YAHOU (Insee)
Rédacteurs	Nadia BELHAKEM (Insee) Marine EMORINE (Insee) Monique SALIOU (Insee)
Composition	Patricia CLOT (Insee) Chantal ROUSSELLE (Insee)

Insee Dossier

Grand Est

Diagnostic territorial du SCoT nord Haut-Marnais : un territoire fragile en quête d'équilibre

Outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) sert de cadre de référence pour les politiques sectorielles, notamment celles concernant l'environnement, l'organisation de l'espace, l'habitat ou la mobilité.

Seul département à ne pas être couvert par un SCoT, la Haute-Marne a engagé, en 2015, l'élaboration du SCoT nord Haut-Marnais. Ce territoire composé de 121 communes, s'articule autour de Saint-Dizier, principale commune de Haute-Marne et sous-préfecture du département.

Dans la perspective d'accompagner la construction de ce schéma, la Direction départementale des territoires de Haute-Marne (DDT52) et l'Insee du Grand Est ont décidé de collaborer à la réalisation d'un diagnostic territorial du SCoT nord Haut-Marnais. Afin de comprendre le territoire et d'identifier ses atouts et faiblesses, ce diagnostic adopte une démarche comparative, sur la base d'un territoire présentant les mêmes principales caractéristiques que le SCoT nord Haut-Marnais.

Dossier n° 5
Mars 2017

ISSN 2497-5753

Insee du Grand Est
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication
Joël Creusat

Rédaction en chef
Laurence Luong

© Insee 2017

